



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

# Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2013



40, rue de la Préfecture  
58026 NEVERS CEDEX  
site internet : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)



## Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2013

### *Le mot de la Préfète de la Nièvre*

Il revient au Préfet d'informer les élus et les citoyens de l'activité des services de l'Etat dans le département. Le rapport d'activité annuel que je vous présente, sans prétendre à l'exhaustivité, témoigne de la diversité des missions et champs d'intervention de l'administration et de ses agents.

Il retrace ainsi les objectifs et priorités d'actions qui ont été définis dans des domaines aussi essentiels que la sécurité de la population, la santé, l'éducation, l'environnement.

L'action des services de l'État est la déclinaison, dans un contexte économique et social fragile, des politiques prioritaires du gouvernement.

Parmi celles-ci, les mesures d'aide à l'emploi et aux restructurations économiques, la mise en place de la politique agricole commune, la préservation de l'environnement, le maintien des services publics et de santé constituent des enjeux essentiels pour la Nièvre, autour desquels l'action des services de l'État est menée aux côtés des collectivités locales.

Cette action doit être menée avec le souci constant de l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales, de la clarté et de l'accompagnement des acteurs locaux pour valoriser les atouts du territoire : c'est un enjeu majeur de la légitimité de l'Etat territorial.

Michèle KIRRY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Kirry', written over a horizontal line.

Préfète de la Nièvre



## Sommaire

<b>I - Sécurité.....</b>	<b>4</b>
<i>La Sécurité publique.....</i>	<i>4</i>
<i>La Sécurité routière.....</i>	<i>5</i>
<i>La politique de l'immigration.....</i>	<i>6</i>
<i>La Prévention des risques.....</i>	<i>6</i>
<b>II-Développement économique et aménagement du territoire.....</b>	<b>9</b>
<i>Le développement économique.....</i>	<i>9</i>
<i>L'aménagement du territoire.....</i>	<i>10</i>
<i>L'économie agricole et forestière.....</i>	<i>13</i>
<i>L'équilibre entre les différentes formes de commerce.....</i>	<i>14</i>
<i>La planification urbaine, les espaces protégés et la qualité architecturale.....</i>	<i>14</i>
<b>III-Protection de l'environnement, cadre de vie et habitat, et des populations.....</b>	<b>16</b>
<i>Protection des espaces naturels.....</i>	<i>16</i>
<i>Protection animale.....</i>	<i>17</i>
<i>Les Installations Classées du tissu industriel.....</i>	<i>17</i>
<i>Habitat et santé.....</i>	<i>20</i>
<i>Protection des populations.....</i>	<i>21</i>
<b>IV-Cohésion sociale.....</b>	<b>22</b>
<i>La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2013.....</i>	<i>22</i>
<i>L'accompagnement des jeunes en difficultés vers l'emploi durable.....</i>	<i>23</i>
<i>Le Logement.....</i>	<i>26</i>
<i>La lutte contre les discriminations.....</i>	<i>29</i>
<i>La rénovation urbaine et la politique de la ville.....</i>	<i>29</i>
<b>V-Services aux citoyens et modernisation des services de l'État.....</b>	<b>31</b>
<i>L'État exemplaire.....</i>	<i>31</i>
<i>Les services rendus par les services de l'État au citoyen.....</i>	<i>32</i>
<b>VI-Relations avec les collectivités locales et finances publiques.....</b>	<b>38</b>
<i>Intercommunalité.....</i>	<i>38</i>
<i>Finances publiques.....</i>	<i>38</i>
<b>VII-Éducation, jeunesse et sports, culture.....</b>	<b>40</b>
<i>L'éducation scolaire.....</i>	<i>40</i>
<i>Les initiatives en faveur de la jeunesse.....</i>	<i>42</i>
<i>La Politique culturelle.....</i>	<i>44</i>
<b>VIII-Santé publique et sécurité sanitaire.....</b>	<b>48</b>
<i>Organisation de la permanence des soins en ambulatoire (PDSA).....</i>	<i>48</i>
<i>Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).....</i>	<i>48</i>
<i>Les actions de sécurité sanitaires.....</i>	<i>49</i>
<b>IX-Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre.....</b>	<b>52</b>



## I - Sécurité

### La Sécurité publique

#### Prévention et lutte contre la délinquance

Au cours de l'année 2013, **3** indicateurs permanents de la délinquance ont indiqué une tendance à la baisse pour les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique, mais une nette hausse des escroqueries et infractions économiques et financières.

**Les atteintes aux biens (AAB) :** le taux d'évolution est en diminution globale de 5,2% passant de 4 815 faits en 2012 à 4 563 en 2013. Cette diminution s'observe *principalement* en zone police (1 688 faits en 2012 contre 1 371 faits en 2013, soit -18,8%). En zone gendarmerie, la tendance à la hausse de 2012 a été jugulée à +2,08% pour 2013 (3 127 faits en 2012, 3 192 en 2013).

Les cambriolages des résidences principales sont en diminution en zone gendarmerie (-5,4%) et en zone police (-34,9%) alors que les vols dans les locaux industriels et commerciaux sont en augmentation en zone gendarmerie : +18,23% (214 faits en 2013 contre 181 en 2012).

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) :** Avec 941 faits constatés en 2013 contre 991 en 2012, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en diminution dans la Nièvre, soit 50 faits de moins (-5%). Cette diminution est principalement visible en zone police (298 faits en 2013 contre 402 en 2012, soit -25,9%). En zone gendarmerie, la tendance est plutôt à la hausse (643 faits en 2013 contre 589 en 2012 soit +9,17%), notamment en ce qui concerne les violences intra-familiales.

**Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) :** les escroqueries et infractions économiques et financières sont en forte augmentation, passant de 621 faits en 2012 à 930 en 2013, soit +49,75 %. Cette augmentation porte exclusivement sur les falsifications et usages de chèques volés.

**Les infractions révélées par l'action des services (IRAS) :** liées aux stupéfiants, recel, port ou détentions d'armes prohibées, police des étrangers, travail illégal... sont en augmentation de 6,9% en zone police (280 faits en 2013 contre 262 en 2012) et de 30,62% en zone gendarmerie (546 faits en 2013 contre 418 en 2012).

**Le taux d'élucidation :** en zone police, le taux d'élucidation global est de 41,84%, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (34,03%).

En zone gendarmerie, en 2013, 50,2% des faits de délinquance constatés ont été élucidés. Ce taux place le département de la Nièvre en 17<sup>ème</sup> position au niveau national, soit 7 points au-dessus de la moyenne nationale.

#### Lutte contre la délinquance : les partenariats et conventions

*Signature du plan départemental pour la lutte contre les cambriolages le 20 décembre 2013 :* si la Nièvre demeure moins touchée que la majorité des autres départements au plan national, le nombre de cambriolages est toutefois en augmentation et représente une part importante des atteintes aux biens. Chaque force de sécurité a élaboré un plan d'actions adapté aux moyens et fonctionnements qui lui sont propres comme aux territoires couverts et aux caractéristiques de la délinquance observée.

A noter dans ce cadre, la signature fin 2013 d'une convention entre l'Union Amicale des Maires de la Nièvre et la gendarmerie, et l'envoi d'un courrier de sensibilisation aux risques de cambriolages adressé aux chefs d'entreprises par la préfète de la Nièvre, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre et le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance a été déclinée dans un nouveau *plan départemental de prévention de la délinquance* associant, notamment, le procureur de la République et le président du Conseil Général. Ce plan présente l'état de la délinquance dans le département, précise les priorités d'action sur le plan thématique et sur les territoires visés. Les associations, services de l'Etat,



collectivités se sont approprié le plan départemental en organisant les réunions de concertation, en échangeant et en rédigeant les fiches actions.

Une vingtaine de fiches a été réalisée sur les thématiques :

- Jeunes exposés à la délinquance
- Lutte contre les violences faites aux femmes, violences intra familiales, et aide aux victimes
- Tranquillité publique

**Perspectives 2014** : convention de coopération contre le vol de cuivre, convention alerte industries

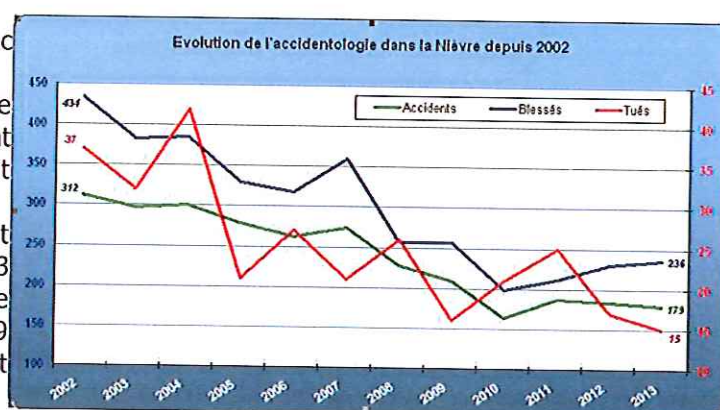
Projet de déploiement avant l'été 2014 d'un dispositif d'alerte SMS au profit des agriculteurs et éleveurs en liaison avec la Chambre d'Agriculture

## La Sécurité routière

Le bilan de l'année 2013 est encourageant avec moins d'accidents et d'une gravité moins élevée.

Par rapport à 2012, on dénombre 4 accidents de moins (soit -2%) et un nombre de tués passant de 17 à 15, soit une baisse de 12% s'inscrivant dans la tendance nationale.

Le nombre de blessés a, quant à lui, légèrement augmenté passant de 230 en 2012 à 236 en 2013 (soit +3%), mais en enregistrant une réelle baisse en termes de gravité avec un gain de 29 blessés hospitalisés plus de 24 heures par rapport à 2012 (98 contre 127).



On notera que l'année 2013 recense un nombre historiquement bas de tués sur nos routes avec le chiffre le plus faible jamais enregistré dans la Nièvre.

### Analyse des accidents

Concernant les 15 accidents mortels, 5 se sont produits avec des véhicules seuls suite à une perte de contrôle.

Parmi les 15 victimes décédées, 7 avaient entre 18 et 27 ans, 5 étaient dans la tranche d'âge des plus de 65 ans et 3 avaient entre 40 et 50 ans.

Sur l'ensemble des 179 accidents corporels, l'alcool et la vitesse restent les principaux facteurs déclenchant notamment pour les plus graves. Les fautes de comportement et de non respect du code de la route, non port de la ceinture, non respect des priorités, sont également largement représentées.

### Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (le PDASR)

Les nombreuses actions préventives d'information et sensibilisation de l'ensemble des usagers ont lieu tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et messages à faire passer en termes de sécurité routière. En complément de cette communication générale, plus de 32 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2013 par plus de 310 interventions conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (autres services de l'État, associations, collectivités ...).

La diversité des actions, organisées de manière ciblée en milieu scolaire et à destination des retraités, des motards, ... ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition de Nevers, ...), permet de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.



**Perspectives 2014 :** En 2014, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière comportera plusieurs actions d'envergure répondant aux enjeux locaux (alcool et addictions, vitesse, 2 roues motorisés, jeunes, seniors) dans la continuité de celles réalisées en 2013.

### **Éducation Routière**

Les 4 inspecteurs du permis de conduire affectés à Nevers ont réalisé 4 516 examens de code de la route et 4 187 examens « voiture ». Les nouvelles épreuves européennes moto/PL ont été mises en place dès janvier.

#### **Les nouveautés :**

- En moto :
  - . une exigence d'âge de 24 ans
  - . Création de la catégorie A2 – permis moto intermédiaire
  - . Accès progressif à la cylindrée avec une formation post-permis
- En poids lourd : les dénominations sont simplifiées. Le permis poids lourds est mieux adapté aux exigences d'aujourd'hui

### **La politique de l'immigration**

Il convient de noter que 10 948 personnes ont été accueillies en 2013 à la préfecture (hors demande d'asile) alors que 8 367 étaient reçues en 2012. Cette augmentation s'explique par la réinternalisation au 1<sup>er</sup> octobre 2012 de l'accueil des ressortissants étrangers au guichet du bureau de l'immigration, de la nationalité et de l'état civil, compte tenu de la mise en place du système de prises d'empreintes.

3 708 titres de séjour ont été délivrés (3 473 titres en 2012), soit une augmentation de 6,5%.

### **L'immigration irrégulière**

La lutte contre l'immigration irrégulière constitue l'un des volets essentiels de la politique de contrôle des flux migratoires. Au cours de l'année 2013, 39 mesures ont été prononcées dont 17 ont été mises en œuvre. Sur ces 17 mesures, 22 personnes ont été reconduites en exécution d'une mesure de reconduite à la frontière (4) ou dans le cadre d'un départ volontaire (7).

### **La Prévention des risques**

221 des 312 communes du département sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucléaire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses, risque sismique).

### **Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)**

Dans la Nièvre, 106 communes sont concernées par un PPRI prescrit. Les PPRI, couvrant les communes riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne, de la Vriille, du Nohain, des rivières Nièvre, Garat et Guignon, sont approuvés (soit 95 communes).

Les PPRI des rivières Aron et Alène sont en cours d'élaboration.

Deux modifications de PPRI ont été initiées fin 2013 et prescrites en janvier 2014 : l'une concernant le val de Nevers sur la commune de Saint-Eloi et l'autre le secteur compris entre Nevers et Saint-Léger-des-Vignes.

**Perspectives 2014 :** Les PPRI Loire à l'aval du Bec d'Allier, approuvés le 14 août 2002, vont faire l'objet d'une révision dont la prescription est prévue pour le premier semestre 2014.



### **Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

Trois sites industriels sont classés Seveso dans le département de la Nièvre. Deux PPRT ont déjà été approuvés : l'entreprise Ardi implantée à Garchy (2010) et le PPRT de l'entreprise Rhodia située à Clamecy (2011).

Le PPRT de l'entreprise Totalgaz à Gimouille, prescrit le 10 mars 2010, est en cours d'élaboration. Les études d'aléas et d'enjeux ont été réalisées. Les réflexions relatives à la définition de la stratégie du PPRT initiées en 2013 se poursuivront en 2014.

### **Plan de Prévention des Risques naturels cavités souterraines**

L'apparition d'un fontis en secteur urbanisé sur la commune d'Oudan en février 2009 a nécessité la prise des premières mesures d'urgence par les pouvoirs publics. Un arrêté de prescription lié à l'élaboration d'un PPR « cavités souterraines » a été signé le 17 septembre 2009.

La commune d'Oudan est devenue propriétaire et gestionnaire des terrains et bâtiments situés dans le périmètre de sécurité. Des travaux se sont déroulés en deux phases. La première étape, démolition des bâtiments, a été lancée en mars et s'est achevée en mai 2013. La seconde étape, aménagement et sécurisation du site, a débuté en octobre 2013 et devrait s'achever au printemps 2014.

### **La Directive 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à la gestion du risque inondation dite "directive inondation"**

La « directive inondation », a pour objectif la réduction des conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Elle est déclinée pour chaque grand bassin hydrographique. Le département de la Nièvre est notamment concerné par le bassin Loire-Bretagne où sont concentrés les principaux enjeux en zone inondable.

Après la sélection des Territoires à Risque Important (TRI), ont été réalisées les cartographies des surfaces inondables et des risques. Celles-ci ont été approuvées le 18 décembre 2013 par le préfet de bassin. Cette étape a permis d'illustrer trois scénarii d'inondation (fréquent, moyen, extrême).

Un comité de suivi, notamment constitué des communes concernées, de la communauté d'agglomération de Nevers, du Conseil Général, des chambres consulaires, a été constitué à l'échelle du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Nevers et s'est réuni le 10 septembre 2013.

**Perspectives 2014 :** L'étape actuelle (phase 4) de la directive inondation consiste à élaborer une stratégie locale de gestion du risque d'inondation qui s'appuiera sur la stratégie de l'étude globale du risque d'inondation de l'agglomération de Nevers (EGRIAN).

### **Les plans de prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Les cartes de bruit stratégiques permettent une représentation des niveaux de bruit, mais également de dénombrer la population exposée, et de quantifier les nuisances. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) tend à prévenir les effets du bruit, à réduire, si besoin, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones de calme.

Sont concernées :

- les voies routières empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/j)
- les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages de train par an (82 trains/j)
- les agglomérations dont la population est supérieure à 100 000 habitants

Pour le département de la Nièvre les cartes de bruit ont été adoptées le 18 décembre 2012. Le PPBE du réseau routier national est en cours de finalisation, celui du réseau départemental sera engagé en 2014.

**Perspectives 2014 :** Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement suite à la mise à disposition du public de 2 mois (15 janvier – 15 mars 2014)  
Mise à jour du classement sonore du réseau routier nivernais (routes empruntées par plus de 5 000 véhicules / jour)



### **Planification, exercices de sécurité civile et gestion de crise**

Les dispositions spécifiques ORSEC pour la distribution de comprimés d'iode à la population en cas de rejets radioactifs dans l'atmosphère ont été approuvées par arrêté préfectoral le 9 janvier 2013.

La rédaction des dispositions spécifiques ORSEC relatives au plan grand froid (hébergement d'urgence et prise en charge des populations fragiles) et au plan intempéries (viabilité hivernale) a été achevée en décembre 2013. Ces plans ont été approuvés par arrêté préfectoral le 21 janvier 2014, pour le premier et le 11 février 2014, pour le second.

Un exercice « transmissions » a eu lieu le 7 avril 2013 avec les sous-préfectures, la gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours et l'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC). Son objectif était de mesurer la capacité à faire remonter les informations aux différents niveaux de la chaîne de commandement (terrain, centres opérationnels départemental et zonal) sans utiliser le téléphone et l'informatique.

Un exercice « nombreuses victimes » avec la SNCF a eu lieu le 24 juin 2013 à Nevers : simulation d'une collision à un passage à niveau entre une rame TER et un poids-lourd impliquant une vingtaine de blessés. Son objectif était de mettre en œuvre la chaîne médicale, de la prise en charge initiale des victimes jusqu'à leur transfert vers les structures hospitalières avec le déploiement d'un poste médical avancé.

Un exercice « inondations Loire » a eu lieu les 22 et 23 novembre 2013, piloté par le service de prévention des crues (SPC) « Loire-Cher-Indre » et l'établissement public Loire (EPL). 14 communes nivernaises y ont participé.

Une panne sur le réseau de transport 63 000 V a entraîné une coupure de l'alimentation électrique dans 17 communes le 24 septembre 2013 à partir de 03 H 00. Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé pour prendre en compte les questions relatives aux établissements sensibles (centres hospitaliers et EHPAD), aux établissements scolaires (restauration des élèves) et aux patients à haut risque vital ainsi qu'à l'alimentation en eau potable.

2 gestions de crise pour intempéries neigeuses en janvier 2013 ont justifié l'activation du COD.

Le poste de commandement opérationnel (PCO) a été activé à Magny-Cours les 20 et 21 avril 2013 pour la manifestation sportive du « Bol d'Or » .

**Perspectives 2014** : approbation du plan nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) ; actualisation partielle des plans particuliers d'intervention RHODIA à Clamecy et TOTALGAZ à Gimouille.

### **Les établissements recevant du public : prévention du risque incendie**

En 2013, la sous-commission départementale de sécurité a visité 309 établissements recevant du public. 14 avis défavorables ont été levés au cours de l'année.



## II-Développement économique et aménagement du territoire

### *Le développement économique*

#### ***Dynamisme des entreprises et restructurations***

En 2013, le nombre d'immatriculations d'entreprises s'est élevé à 694 contre 769 en 2012, soit une diminution de 9,75%. Parallèlement, le nombre de radiations est passé de 695 en 2012 à 696, soit une quasi stabilité. Le solde entre les immatriculations et les radiations d'une année sur l'autre devient négatif (2012 : +74 et 2013 : -2).

#### ***Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place***

L'article 18 de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a réformé la procédure de licenciement collectif pour motif économique dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) c'est-à-dire les entreprises de plus de 50 salariés effectuant un licenciement économique égal ou supérieur à 10 salariés sur une période de 30 jours. Deux nouvelles modalités en découlent :

- la voie négociée par la conclusion d'un accord collectif majoritaire devant faire l'objet d'une validation par la DIRECCTE
- la voie unilatérale par la mise en œuvre d'un plan établi par l'employeur devant faire l'objet d'une procédure d'information devant le comité d'entreprise et d'une homologation par la DIRECCTE .

Concernant l'année 2013, 523 licenciements pour motif économique ont été effectués, dont 483 dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés sur une même période de 30 jours par des entreprises toutes tailles confondues et 40 dans le cadre de Plan de Sauvegarde de l'Emploi. C'est donc une augmentation globale des licenciements économiques de 6,30% qui est observée en 2013 par rapport à 2012 (492 licenciements dont 403 hors PSE). A noter toutefois que parmi les 523 licenciements en 2013, 279 (53,3%) faisaient suite à des liquidations judiciaires, soit une hausse de 18,7% par rapport à 2012 (235).

***Un fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires (FIRT)*** a été mis en place fin 2006 dans l'optique d'optimiser les moyens financiers, humains et techniques des entreprises soumises à l'article L 1233-84 du code du travail et pour mieux accompagner la revitalisation des territoires affectés.

Ce dispositif au service de l'emploi et des territoires comprend : un fonds unique d'intervention, des moyens globalisés, une stratégie définie pour accompagner la revitalisation des territoires, un plan d'actions évolutif et adapté aux territoires concernés, une collaboration renforcée avec les entreprises, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et une cohérence maîtrisée avec les dispositifs existants.

Au 31 décembre 2013, 8 entreprises étaient concernées avec 10 conventions d'adhésion signées ce qui représente un montant de 2 231 198 €. A ce jour, le FIRT a permis d'accompagner la création de 372 emplois.

#### ***Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)***

Le CSP, s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de formation. Ce contrat d'une durée maximale de 12 mois, a pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi. Pendant la durée de ce contrat, le titulaire du CSP reçoit une allocation égale à 80 % du salaire journalier de référence.

Le comité de pilotage de ce dispositif, s'est réuni tous les deux mois au cours de l'année 2013.

Au 31 octobre 2013, 757 personnes ont adhéré au CSP depuis sa mise en œuvre et le nombre de sorties positives enregistrées est le suivant : 52 contrats à durée indéterminée (CDI), 22 contrats à durée déterminée (CDD) ou contrats de travail temporaire (CTT) de plus de 6 mois, 21 créations d'entreprises. 213 adhérents ont suivi une formation. 161 fins de CSP ont été comptabilisées.

Il est à noter que l'accord national interprofessionnel relatif au CSP est arrivé à échéance le 31 décembre 2013 et fait l'objet d'une renégociation.



### **Activité partielle**

Les nouvelles dispositions issues de la loi n° 2013-54 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, opèrent une refonte profonde de l'activité partielle afin de simplifier et unifier les différents dispositifs d'allocation en un seul.

S'agissant du nombre d'heures consommées en 2013, une augmentation de 6 % est constatée (114 813 heures). 71 entreprises ont eu recours à l'activité partielle en 2013 contre 58 en 2012.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les allocations pour privation partielle d'emploi dites de « chômage partiel pour congés payés » ont été supprimées.

### **Conseil financier et soutien aux acteurs économiques du département**

#### **Soutien de la DDFIP aux entreprises en difficulté dans la Nièvre**

La Commission des Chefs de Services (CCSF) a accordé 19 plans en 2013. 26 plans sont en cours, représentant 378 salariés.

Le CODEFI a été consulté deux fois (pour la même entreprise) et a fait rédiger un audit de la situation de trésorerie d'une PME, à la demande du cabinet du ministère du redressement productif.

La DDFIP a examiné une partie des 12 dossiers présentés dans le cadre de la médiation bancaire auprès de la banque de France et participé à 2 réunions de la commission de financement de l'économie en 2013.

En 2013, 66,83 millions d'euros ont été restitués aux entreprises de la Nièvre au titre de la TVA. La part des demandes de remboursements de crédit de TVA et de restitutions de trop versé d'impôt sur les sociétés devant être traitée dans un délai égal ou inférieur à 30 jours, a atteint 95,72% .

1 926 036 euros ont également été versés à ces mêmes entreprises au titre du crédit d'impôt recherche contre 1 075 500 € en 2012.

#### **Analyse des projets d'investissements publics : la DDFIP a rendu en 2013 :**

15 avis dans le cadre FIRT sur des projets de développement d'entreprises créatrices d'emploi - 4 avis pour des projets de développement d'entreprises au titre FRED - 23 avis dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007/2013 au titre FNADT.

9 fiches d'analyse de la situation économique d'entreprises.

6 avis sur les budgets de la chambre d'agriculture et de la chambre de commerce et d'industrie

### **L'aménagement du territoire**

#### **Les restructurations de défense**

Le plan local de redynamisation (PLR) de la Nièvre bénéficie d'une enveloppe globale de 4 M€ :

- 3 M€ ont été affectés au volet du plan local de redynamisation de Château-Chinon,
- 1 M€ a été orienté vers la réhabilitation du site de Fourchambault-Garchizy dans une démarche de maximisation des retombées économiques et de développement des emplois, suite à l'arrêt programmé des activités de la 15<sup>ème</sup> Base de Soutien du Matériel de l'Armée de Terre (BSMAT) .

Au titre des actions de soutien aux entreprises et la création d'emplois, le PLR a permis en 2013 de financer la création de 236 emplois, dont 20 sur le secteur de Château-Chinon et 216 sur le secteur de Fourchambault-Garchizy. En termes financiers, cela a représenté une mobilisation des fonds pour la restructuration de la défense d'un montant de 1,237 M€, soit 1 037 000 € au titre des fonds non déconcentrés, 121 000 au titre des fonds déconcentrés pour le PLR de Château-Chinon et 79 000 € pour Fourchambault-Garchizy.

#### **Actions de revitalisation du bassin de Château-Chinon :**

Le contrat de revitalisation du bassin de Château-Chinon et son avenant, le PLR, signé le 5 février 2010, qui sont accompagnés de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, ont pour objectifs de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par les restructurations industrielles et celles de la défense.



Le comité technique interministériel a validé la prolongation du dispositif jusqu'au 5 février 2015, pour permettre la pleine production des efforts relatifs à la création des 90 emplois envisagés.

Au cours de l'année 2013, les opérations ont évolué de la manière suivante:

- Les travaux de mise aux normes du site de l'EIAT (Etablissement d'Impression de l'Armée de Terre) avec l'installation de la chaudière bois et du réseau de chaleur du site de l'EIAT sont en cours ;
- Les études agro-alimentaires destinées à structurer des circuits courts de commercialisation des produits agricoles locaux ont été menées ;
- Les études préalables sur les galeries numériques sont terminées ;
- L'aménagement de la zone d'activité de Chaligny et de la zone d'activité de Salorge est démarrée et 5 entreprises ont déposé des dossiers pour le maintien et/ou la création d'emplois, représentant 43 emplois.

**Pour le détachement de la 15<sup>ème</sup> BSMAT**, un comité de site, installé en 2009, soit cinq ans avant la fermeture de l'établissement, a en charge l'accompagnement social et territorial de la restructuration.

S'agissant du volet du PLR consacré à cette unité, il a été signé par l'ensemble des partenaires le 12 mars 2012 pour une durée de 3 ans. Son programme d'actions s'articule autour de 2 axes :

- faciliter la reconversion économique et la réhabilitation environnementale de l'emprise cédée par le Ministère de la Défense,
- soutenir les projets favorisant la création, le maintien ou le développement d'emplois pérennes.

Le sous-comité " ressources humaines ", qui examine les problèmes liés à la reconversion des personnels touchés par la mesure de restructurations s'est réuni pour la sixième fois le 24 mai 2013. Le travail des membres de ce sous-comité a permis de réduire considérablement le nombre de personnels civils à reclasser. Quant au sous-comité " accompagnement territorial ", il s'est réuni trois fois, dont la dernière le 28 janvier 2013. Enfin, un comité de site s'est tenu le 17 juin 2013 afin de réorienter l'axe 1 de ce volet du PLR en raison du projet de développement de Renault Trucks Défense (RTD).

### **Les pôles d'excellence rurale**

Suite à l'appel à projets lancé par la DATAR en novembre 2009, quatre dossiers nivernais ont été labellisés:

- . le PER de la communauté de communes Puisaye Nivernaise dans le cadre " d'un pôle de services solidaires intergénérationnels "
- . le PER du Pays Nivernais Morvan intitulé " l'innovation numérique en milieu rural, vers un pays 2.0 ", en décembre 2010,
- . le PER de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan (Maison des nourrices et de l'assistance publique)
- . le PER du pays Bourgogne Nivernaise (développement des activités tertiaires) en août 2011.

Au cours de l'année 2013, les 9 dernières demandes de subvention au titre du Fond Ministériel Mutualisé ont été déposées. Le pilotage des opérations est assuré par les collectivités, porteurs du PER, au travers d'un comité de pilotage auquel participent les sous-préfets d'arrondissement.



### Volet territorial du CPER Bourgogne

L'année 2013 a été marquée par une programmation contrainte de tous les contrats de pays ou de territoire. Le rythme de consommation des crédits est différent selon les territoires. Les comités locaux d'engagement des partenaires (CLEP) se sont réunis régulièrement pour permettre une programmation progressive des opérations.

Pays concerné	Engagement de l'État ( FNADT)	Engagement au 31 décembre 2013 ( FNADT)
Nevers sud Nivernais	2 227 458 €	2 016 408,62 € (90,21 %)
Agglomération de Nevers	1 480 000 €	1 057 600 € (71,45 %)
Bourgogne Nivernaise	1 212 500 €	690 422,44 € (56,94 %)
Nivernais Morvan	1 890 000 €	1 786 090,96 € (94,50 %)
<b>Total</b>	<b>6 809 958 €</b>	<b>5 550 522,02 € (81,50 %)</b>

### Les fonds européens : FEDER

Le comité de concertation départementale des fonds européens, instance préalable au comité régional de programmation unique s'est réuni 2 fois durant l'année 2013. Cinq dossiers ont été programmés en 2013 au titre du FEDER :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	FEDER attribué
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan	Création d'une Galerie Numérique au sein de l'espace d'exposition du Musée de la Résistance	27 976,00 €
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan	Création des Galeries Numériques de la Maison des Hommes et des Paysages	27 621,00 €
Commune de La Charité sur Loire	Restauration de la structure et des toitures de l'aile est du Prieuré Clunisien de La Charité sur Loire	552 303,00 €
BIBRACTE E.P.C.C.	Travaux de mises en valeur des vestiges du site de BIBRACTE	237 500,00 €
SAEM NIÈVRE AMÉNAGEMENT	Extension du Technopôle de Nevers Magny-Cours	1 332 027,00 €
<b>Total</b>		<b>2 177 427,00 €</b>

D'autres dossiers sont en cours d'instruction et leur programmation est envisagée sur 2014. Ils concernent le développement économique, le rayonnement culturel et le développement touristique.

L'année 2013 a été marquée par la reprise de marchés publics conclus par les maîtres d'ouvrage dont les projets avaient été programmés avant décembre 2011. Elle fait suite aux audits menés sur la gestion des fonds européens qui avaient montré la nécessité de renforcer les contrôles relevant de la phase d'instruction des demandes de subvention FEDER, notamment vis-à-vis des marchés publics. Ainsi, le SGAR Bourgogne a mis en place un plan de reprise pour vérifier la régularité des marchés publics relevant du code des marchés publics ou soumis à l'ordonnance n° 2005-649 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. Le département de la Nièvre est concerné par la vérification de 38 dossiers dont 18 instruits directement par la Préfecture. La plupart des dossiers ont été contrôlés. Au 31 décembre 2013, 40% des dossiers avaient été déclarés réguliers.

Par ailleurs, l'année 2013 a vu se poursuivre les négociations du prochain programme 2014-2020.

### Gestion des Voies navigables (Voies navigables de France)

La certification du service **ISO 14001** sur l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau du canal latéral à la Loire et du canal de Roanne à Digoin a été confirmée en septembre 2013 avec extension du périmètre aux canaux de Briare et du Loing.



<b>Travaux sur les canaux</b>	
<b>Canal latéral à la Loire</b>	<b>Canal du Nivernais</b>
- Travaux de défense de berges préalables à l'aménagement par le département de la Nièvre de la véloroute Nevers-Decize	- Construction d'une passe à poissons sur le barrage de Cercy-la-Tour - Travaux de modernisation de la prise d'eau de la Chaise à Corbigny - Poursuite de la mécanisation des ponts levis : pont levis de Saint Didier et pont levis du Marais à Dirol

Par ailleurs, des études ont été conduites en vue de réaliser courant 2014 les travaux de :

- la réfection du barrage des lorrains sur l'Allier en limite des départements de la Nièvre et du Cher : remplacement de la partie mobile du barrage par un système de clapets et amélioration de la passe à poissons existante et reconstruction du déversoir;
- remplacement de la cabine de manœuvre du barrage de St Léger des Vignes.

### ***L'économie agricole et forestière***

Les emplois agricoles représentent 5,8 % des actifs contre 2,5 % au niveau national soit 4 504 actifs. Sur la base des déclarations PAC, le nombre d'exploitations agricoles se situe aux alentours de 2 800. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 141 ha. Le cheptel bovin s'élève à 370 000 têtes et le cheptel ovin à 82 000 têtes. Les céréales représentent 93 940 ha, les oléagineux 32 900 ha et les protéagineux 1 210 ha. L'essentiel des surfaces en vigne (1 500 ha) est classé AOC et la production vinicole s'élève à 81 000 hl.

En 2013 la Nièvre a poursuivi son expérience « zéro papier » et télédéclaré l'ensemble des aides; un accueil délocalisé sur 6 sites pendant 2 semaines a été mis en place par les services de la DDT pour accompagner les exploitants dans la déclaration de leur dossier surface.

La télé-déclaration PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) a concerné 99,9% des déclarants et la télé-déclaration des aides surface 99,9%.

326 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter dont 82 en concurrence ont été instruits. 50 agréments ont été donnés pour l'installation de jeunes agriculteurs. Une moyenne de 16 613 € a été versée pour chaque installation.

Un important contentieux administratif opposant l'Etat à un éleveur a été traité à l'occasion d'une saisie par la voie d'un référé liberté et malgré la mise en place d'un protocole établi entre l'éleveur et la Préfète de la Nièvre.

### ***Les aides versées au secteur agricole***

Un total de **120 M€** d'aides agricoles a été versé en 2013.

Les principales aides sont les suivantes :

- le droit à paiement unique a généré 74,6 M€ d'aides (2 803 dossiers) ;
- la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a concerné 1 870 dossiers correspondant à 30,7M € d'aides ;
- l'indemnité compensatrice de handicap naturel a fait l'objet de 1 517 dossiers déposés pour un montant global de 6,4 M € ;
- l'aide aux ovins et caprins : 333 éleveurs ovins et 26 éleveurs caprins ont bénéficié d'une aide totale de 1,080 M €.

### ***Vers une agriculture respectueuse de l'environnement***

- les mesures agro-environnementales territorialisées ont concerné 215 dossiers pour un montant global de 1 745 647 € d'engagement sur 5 ans ;



- 37 dossiers de mise aux normes des bâtiments d'élevage ont été engagés pour 917 000 € ;
- 26 dossiers d'aide à la conversion à l'agriculture biologique ont été déposés en 2013 soit 109 000€ d'aides annuelles ;
- 14 dossiers ont été retenus au titre du plan végétal pour l'environnement permettant l'engagement de 168 000€ ;
- 2 dossiers ont été déposés et retenus au titre du plan de performance énergétique pour un montant global de 75 000 €.

**Perspectives 2014** : L'année agricole 2014 sera marquée dans la Nièvre par :

- l'adoption du nouveau Projet agricole départemental
- le transfert de l'autorité de gestion des aides du second pilier au Conseil Régional
- la mise en place de la nouvelle PAC, et son impact sur les aides des exploitants
- l'appui du Casdar (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural) à des projets agro-écologiques collectifs.

### **La politique forestière**

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes : l'application de la réglementation et les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Les actions réalisées en 2013 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et Impôt de Solidarité sur la fortune) soit 85 propriétés. En matière de défrichement, 23 demandes ont été enregistrées représentant une superficie totale de 40 hectares. S'agissant des aides aux investissements forestiers, 11 dossiers ont pu être engagés pour 377 020 € de subvention.

### **L'équilibre entre les différentes formes de commerce**

En 2013, la commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie à deux reprises. Elle a examiné 3 dossiers représentant une surface totale de 17 050 m<sup>2</sup>. Les demandes portaient sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation commerciale de l'ensemble commercial Colbert à Nevers, la création d'un magasin à dominante alimentaire à La Machine et la création d'un magasin de bricolage et de 5 cellules à Varennes-Vauzelles

S'agissant du commerce de proximité, trois dossiers ont fait l'objet d'une décision d'attribution de subvention au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour un montant total de 146 067 € en 2013.

### **La planification urbaine, les espaces protégés et la qualité architecturale**

#### **La planification urbaine**

100 communes disposent d'un document d'urbanisme opposable (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale), soit : 32 % des 312 communes et 76 % de la population nivernaise.

65 communes ont prescrit l'élaboration d'un premier document d'urbanisme. Lorsque ces documents seront approuvés, 165 communes seront couvertes par un document d'urbanisme (53% des 312 communes et 87,2% de la population nivernaise).

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Nevers a été approuvé par le syndicat mixte le 24 janvier 2014. La mise en compatibilité des PLU devra intervenir dans les 3 ans, soit avant le 24 janvier 2017.

Afin d'inciter les structures intercommunales à se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) élargi aux dimensions habitat et déplacements conformément aux dispositions législatives, l'État a renouvelé en 2013 l'appel à projets PLUi. En décembre, le dossier de candidature présenté par la communauté de communes des Portes Sud du Morvan, motivé par la DDT, a été transmis au ministère qui n'a pas encore donné les noms des lauréats qui recevront une subvention exceptionnelle de 50 000 €.



Sous l'égide de la commune de Corbigny, 7 communes de la région du corbigeois ont engagé une démarche depuis 2011 et lancé une étude pour l'élaboration de 7 plans locaux d'urbanisme. Le travail mené auprès des élus pour parvenir à une couverture SCOT du territoire d'ici 2017, devra continuer en 2014.

### Les espaces protégés et la qualité architecturale

Le STAP de la Nièvre participe aux opérations d'aménagement urbain et de planification en tant que garant de l'intérêt général, notamment pour la prise en considération du patrimoine bâti, la qualité architecturale des constructions et le développement équilibré et harmonieux des territoires.

Dans le cadre du code de l'urbanisme (et du code du patrimoine), l'ABF est consulté pour toutes autorisations de travaux en espace protégé : 941 dossiers ont été instruits en 2013 dont 58 refus soit 6,1 %.

**Perspectives 2014 :** Poursuivre la sensibilisation et l'information des élus et du public sur l'aménagement du territoire, la valeur des patrimoines bâtis et naturels ;  
Assurer l'accompagnement technique et le suivi des documents d'urbanisme,  
Maintenir et préserver les sites remarquables en concertation avec la DREAL  
Sensibiliser aux bonnes pratiques en termes de développement durable et d'énergies renouvelables.



### III-Protection de l'environnement, cadre de vie et habitat, et des populations

#### *Protection des espaces naturels*

##### **Natura 2000**

Sur les 25 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre, 24 sites ont un document d'objectifs (DOCOB) approuvé. Le dernier site restant a un document en cours d'élaboration.

La mise en œuvre des DOCOB a abouti à la mise en place de mesures agro-environnementales sur l'axe Loire Allier, et dans le Morvan. De plus, l'année 2013 a été marquée par la signature de 2 nouveaux contrats : un contrat non agricole-non forestier sur l'axe Loire-Allier et un contrat forestier au sein du PNRM. Un bilan financier a été réalisé sur la période 2007-2012 pour le département de la Nièvre :

- 900 000 € environ ont été attribués pour l'élaboration de documents d'objectifs pour 9 sites Natura 2000
- 1 150 000 € ont été attribués pour l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs
- 5 750 000 € ont été attribués pour les signataires de contrats Natura 2000 dont 5 200 000 € pour les exploitants agricoles

Concernant la mise en place des évaluations des incidences, la première liste locale est en application depuis le 1er octobre 2011. La deuxième liste locale a été arrêtée le 04 juillet 2013 et est entrée en application le 01 octobre 2013.

**Perspectives 2014 :** Communication autour de la démarche d'évaluation des incidences

##### **Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

Une étude a été réalisée par le CETE de Lyon afin de recenser par photo-interprétation les décharges et les dépôts sauvages du département. Une analyse vis-à-vis des enjeux liés à la ressource en eau potable a été réalisée et permet de déterminer les sites présentant des enjeux forts sur l'environnement.

**Perspectives 2014 :** Mise en place d'un groupe de travail, sous l'égide de la MISEN et du Conseil Général de la Nièvre afin de valider la liste des sites prioritaires.

##### **Trame verte et bleue**

Les services de l'État du département de la Nièvre ont contribué à la rédaction du Schéma régional de cohérence écologique qui sera mis à l'enquête publique en septembre-octobre 2014 (suite à la consultation des collectivités) pour une approbation fin 2014.

##### **Équilibre agro-sylvo-cynégétique**

La pratique de la chasse participe à la régulation de la faune sauvage afin d'assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Dans ce cadre, au cours de la campagne cynégétique 2012-2013, 1 731 arrêtés portant fixation de plans de chasse cervidés ont été délivrés permettant le prélèvement de 7 350 animaux. Par ailleurs, environ 14 000 animaux classés espèces nuisibles ont été détruits et 75 battues administratives ont été organisées sous la responsabilité de lieutenants de louveterie, principalement pour mettre un terme aux dégâts agricoles ou pour motif de sécurité publique.

##### **Captages Grenelle**

La protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses, notamment dues aux nitrates et aux pesticides, est une préoccupation de longue date des pouvoirs publics.



La loi a mis en place des actions spécifiques à la protection de certains captages d'eau potable sensibles, dits « captages Grenelle » : 9 captages sont concernés dans notre département (Brinon-sur-Beuvron, Clamecy (3 captages), la Charité-sur-Loire, Dornecy, Giry, Surgy et St-Amand-en-Puisaye). Pour chacun d'entre eux, le bassin d'alimentation du captage a été délimité suite à une étude hydrogéologique, au sein duquel sera mis en place un programme d'actions visant à réduire les pollutions diffuses.

### **Continuité écologique**

Suite aux arrêtés de classement des cours d'eau en liste 2, sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé avant 2017, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs, une liste de 158 ouvrages à aménager a été établie.

Concernant les ouvrages Grenelle, plusieurs travaux ont été réalisés, notamment la passe à poissons au barrage de Cercy-la-Tour, et la suppression du barrage de Narvau à Lormes.

Des études diagnostics ont été réalisées, notamment sur l'Aron (Barrages de Coeuillon, Fleury et Panneçot - Moulin de Fougères), sur le Veynon (Moulin Couloir) et sur la Canne (Moulins de Chevillon, de Challuy et du Gué).

**Perspectives 2014 :** Actions de communication à l'attention des propriétaires d'ouvrages. Suivi des travaux suite aux études diagnostics réalisées en 2013.

### **Protection animale**

#### **Installations classées et protection de la faune sauvage captive**

Le domaine de protection de l'environnement inclut une mission de contrôle des installations classées en matière agricole et agro-alimentaire (élevages et industries de la transformation viande et produits laitiers). Les établissements qui entrent dans le champ de l'inspection sont tenus de respecter un certain nombre de prescriptions, en matière d'implantation, de fonctionnement, et d'émission de pollutions (effluents, rejets dans l'air, épandages des lisiers) et nuisances de voisinage (bruits, vibrations, odeurs).

En 2013, treize inspections ont été conduites sur site (pour 961 établissements soumis à la réglementation des ICPE). Trois demandes d'autorisation ou de modification des conditions d'exploitation ont été instruites.

Au titre de la protection de la faune sauvage captive et des espèces en voie d'extinction, la DDCSPP instruit les dossiers de demande de certificats de capacité pour la détention, la commercialisation ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère, en vue de vérifier les compétences pour les activités visées. En 2013, la DDCSPP a procédé à l'inspection de 3 établissements de vente au public et délivré 6 autorisations de détention d'animaux d'espèces non domestiques.

**Perspectives 2014 :** les interventions de l'inspection des installations classées seront orientées, vers la mise en conformité des méthaniseurs agricoles et des effluents d'abattoirs d'animaux de boucherie avec la réglementation communautaire.

#### **Les Installations Classées du tissu industriel**

La Nièvre présente un tissu industriel historique et varié avec certaines installations de très grande importance comme la plate-forme industrielle d'Imphy, des carrières de grande taille et de nombreux sites pollués ou à réaménager. Le département compte environ 122 installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement, dont 3 classées Seveso seuil haut, 1 classé Seveso seuil bas, 33 carrières et 13 établissements avec des rejets importants dans l'environnement (APERAM, ANVIS, VALEO, FAURECIA etc.).



L'inspection des installations classées a réalisé 66 inspections. Les objectifs fixés en début d'année ont été atteints. Dans ce cadre 3 procès verbaux ont été dressés et 5 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été notifiés aux exploitants en infraction. Par ailleurs, une cinquantaine de dossiers sont en cours d'instruction sur le département. Tous les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter ont été délivrés dans un délai inférieur à 1 an (carrière de LIVRY, carrière d'EPIRY etc.)

**Perspectives 2014 :** les inspections vont se poursuivre en 2014 avec une part de contrôles inopinés sur site et sur les rejets des industriels (rejets d'eau et rejets atmosphériques). En complément des sites prioritaires contrôlés chaque année (SEVESO, installations de traitement des déchets, plate-forme industrielle d'Imphy,...) des actions plus ciblées seront réalisées sur certaines installations du département (stations de transit de déchets, recherche de substances dangereuses dans l'eau, vieillissement des installations sur les sites SEVESO etc...). L'inspection veillera par ailleurs à ce que les nouveaux projets dont les dossiers sont en cours d'instruction puissent aboutir, sauf contraintes environnementales ou de procédures, sous un délai d'un an.

### **Les installations de traitement de déchets non dangereux**

Un centre de stockage de déchets non dangereux est implanté sur la commune de La Fermeté et une usine d'incinération est exploitée sur celle de Fourchambault.

Comme chaque année, une commission de suivi de site (CSS) SONIRVAL et une CSS ISDND La Fermeté se sont réunies de manière ordinaire en 2013 pour examiner les conditions de fonctionnement de ces installations. Depuis trois ans, le centre exploité par la SADE à La Fermeté fait l'objet de nombreuses plaintes de riverains, concernant des émissions d'odeurs de gaz gênantes. 3 inspections inopinées du site ont été réalisées les 26 juin, 3 juillet et 12 août 2013.

**Perspectives 2014 :** face à la recrudescence des plaintes, de nouvelles inspections inopinées seront engagées en 2014 sur le site de La Fermeté.

### **Les sites et sols pollués**

L'inspection des installations classées a poursuivi en 2013 l'instruction d'une trentaine de dossiers de cessation d'activité pour lesquels une quinzaine de sites sont en situation de liquidation judiciaire.

- Le site de LAMBIOTTE à Prémery constitue la plus importante opération de dépollution du département. Le montant global des travaux engagés par l'ADEME avoisinera *in fine* 12 M €, ce qui en fait le plus important site géré au niveau national par cette agence. Suite à l'appel d'offres européen pour la démolition des bâtiments et équipements restants en début d'année 2013, la démolition doit commencer début 2014. Une étude hydrogéologique avec des investigations complémentaires permettant de caractériser plus précisément le niveau de pollution dans les sols, sous-sols, eaux souterraines, sera réalisée après le démantèlement. A noter qu'une société envisagerait la création d'une unité de méthanisation sur une partie du site.
- Le site pollué d'ALSTOM / TOP SEDIA à Fourchambault est actuellement occupé par la société TOP SEDIA. La mésentente persistante entre les deux sociétés n'a pas permis de faire aboutir ce dossier en 2013. Une relance est prévue en début d'année 2014, après réception des derniers résultats d'analyses effectuées sur les eaux souterraines. Par ailleurs, le Tribunal de commerce de Nevers se prononcera en 2014 sur la procédure de redressement judiciaire de la SARL TOP SEDIA.
- HENKEL à Cosne-Cours-Sur-Loire  
Une tierce expertise a été menée par le bureau d'études ANTEA début 2013. Bien que des travaux importants ont été réalisés sur ce site, il n'en demeure pas moins que des polluants sont encore bien présents. Des restrictions d'usage devront être instituées ; elles feront l'objet de servitudes d'utilité publique (SUP). Par ailleurs, par courrier en date du 2 avril 2013, la Préfète a informé le propriétaire du site que des activités respectant l'usage industriel pouvaient d'ores et déjà s'implanter au sein du bâtiment C.



### Les Mines et Carrières

Le département de la Nièvre compte 33 carrières autorisées pour une production annuelle d'environ 6 millions de tonnes de matériaux. 1/3 de ces exploitations sont de grande taille. La production de porphyre est la plus importante (40 %), suivie par le calcaire (35 %) et les sables alluvionnaires (15 %) ; elle est principalement assurée par des groupes tels que Lafarge, Eiffage, Colas, Holcim etc. La production d'argile et de schistes miniers est moins importante et concerne de plus petites entités.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers ICPE carrières, **deux enquêtes publiques ont été menées** en 2013 : celles-ci ont concerné la SAS BEZILLE pour le renouvellement d'une carrière de roches massives sur la commune de ROUY et la Société IMERYS CERAMICS France pour l'extension d'une carrière de roches kaoliniques sur la commune de LIVRY.

Trois arrêtés ont été délivrés en 2013 pour l'extension, le renouvellement ou la prorogation de l'exploitation de sites déjà en activité sur le département : EURL SOSEMAT à ENTRAINS-SUR-NOHAIN, GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE à EPIRY-MONTREUILLON et SAS BEZILLE à ROUY.

**Perspectives 2014 :** La révision du schéma départemental des carrières de la Nièvre est devenue une priorité. Le travail de révision se poursuivra donc en 2014 dans l'objectif de lancer les consultations réglementaires au cours du second semestre 2014, après finalisation de l'ensemble du document. La consultation du public devrait se dérouler à la fin de l'année 2014.

### Les établissements SEVESO

Le département de la Nièvre compte 3 installations classées comme SEVESO seuil haut : une usine de chimie fine, (RHODIA à Clamecy), un dépôt artificiel (ARDI à Garchy) et un dépôt de gaz liquéfié (TOTALGAZ à Gimouille). Ces sites font l'objet d'inspections annuelles renforcées sur le thème de la maîtrise des risques et leurs études de dangers sont examinées périodiquement de manière à réduire au maximum le risque à la source. Ils sont également soumis à l'élaboration de PPRT afin de réglementer l'urbanisation existante et future à l'intérieur des périmètres de danger résiduels.

Le PPRT de la Société ARDI à Garchy (Ets de pyrotechnie) a été approuvé le 28 décembre 2010 et celui de la société RHODIA (désormais SOLVAY) à Clamecy (site de chimie fine) le 19 septembre 2011. Le PPRT de l'établissement TOTALGAZ à Gimouille (dépôt de gaz de pétrole liquéfiés) prescrit le 10 mars 2010, est en cours de révision en raison d'une modification notable réalisée par l'exploitant en 2012 sur les installations classées du site. Face aux coûts et contraintes réglementaires et juridiques engendrés par le PPRT, l'exploitant a fait part d'un projet d'abaissement des quantités de gaz stockées en vrac à Gimouille sous le seuil des 50 tonnes. Cette modification permettra de soumettre le site au régime de la simple déclaration au titre des ICPE avec prescriptions de contrôles périodiques et de sortir ainsi du classement SEVESO.

**Perspectives 2014 :** Le redimensionnement des capacités du site de GIMOUILLE permettra de statuer sur la nécessité ou non de maintenir une démarche de type PPRT. L'objectif est de statuer sur ce point avant la fin de l'année 2014.

### Éolien

Un pôle de compétence de développement des énergies renouvelables dans le département de la Nièvre a été initié en 2013 par Madame la Préfète. L'arrêté préfectoral portant création de ce pôle a été signé le 6 mars 2014.

Il a pour mission de favoriser un développement raisonné des énergies renouvelables dans la Nièvre et leur intégration dans le territoire. Il est particulièrement chargé de la mise en œuvre du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie en Bourgogne et de son annexe le schéma régional éolien.

Le dossier éolien sur la commune de Pougny (société INTERVENT), déposé en janvier 2013, est en cours d'instruction au niveau des ICPE. Pour rappel, ce dossier comporte 12 éoliennes de 175 mètres de hauteur pour une puissance unitaire de 2,3MW.



### **Le bois énergie**

Le projet **ERSCIA** dont l'implantation est prévue sur la commune de Sardy-lès-Epiry concerne la création d'une scierie avec cogénération et d'une zone d'activité sur une centaine d'ha. Suite à l'avis favorable du CODERST émis en mars 2012, l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE a été signé le 19 avril 2012. Durant l'année 2013, toutes les autorisations (dérogation espèces protégées, défrichement, permis de construire, permis d'aménager, autorisation loi sur l'eau du lotissement industriel et autorisation ICPE) ont fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon. Le jugement sur le fond relatif au contentieux ICPE est attendu pour le premier semestre 2014.

Le département de la Nièvre voit depuis 4 ans se développer des projets liés à la valorisation de la ressource forestière, très présente localement : sciage, combustion biomasse, cogénération, fabrication de pellets de bois. Ces projets, susceptibles de générer de l'activité économique, font l'objet d'un encadrement strict de leurs effets sur l'environnement, notamment par le biais des procédures ICPE.

**BIOSYLVA**, unité de production de granulés de bois compressés (pellets) d'une capacité d'environ 80 000 tonnes/an, implantée sur le territoire de la commune de Cosne-Cours-Sur-Loire, est entrée en fonctionnement début janvier 2014. Ce projet a été soutenu financièrement par la coopérative forestière UNISYLVA, deuxième coopérative forestière de France qui gère plus de 350 000 ha de forêts de feuillus sur les régions Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter abouti à un arrêté d'autorisation notifié à l'exploitant le 6 juillet 2012. Les premiers essais de l'installation ont débuté en septembre 2013.

**Perspectives** : Un nouveau projet de pôle bois-énergie devrait réunir six activités, en 2016, sur la ZAC du Four à Chaux à Decize.

### **Habitat et santé**

L'agence régionale de santé (ARS) intervient lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble :

- est insalubre
- permet une exposition au plomb d'un mineur
- présente un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

Cette compétence est déléguée, pour la ville de Nevers, au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

### **Insalubrité et habitat indigne**

L'habitat est une problématique multi-partenariale, car les compétences sont réparties entre de nombreux acteurs notamment le préfet, les maires, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, la caisse d'allocation familiale (CAF) et l'Agence régionale de la Santé avec l'intervention de sa délégation de la Nièvre (DT58 ARS).

Depuis 2010, la lutte contre l'habitat indigne s'articule autour du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne permettant la coordination des différents acteurs sur cette thématique.

Ce pôle qui a pour vocation d'être un guichet unique du traitement de l'habitat indigne, réunit en plus des partenaires indiqués ci-dessus, les services du conseil général, la ville de Nevers et la chambre syndicale des propriétaires.

Lorsque le pôle reçoit un signalement d'habitat indigne, celui-ci fait, dans la majeure partie des cas, l'objet d'une visite d'évaluation technique du risque lié au logement soit par la visite conjointe d'un agent de la CAF et de la chambre syndicale des propriétaires soit par un agent de la DT 58 ARS.

En 2013, la DT58 ARS a mené 27 évaluations dans ce cadre et à titre d'exemple au titre des dispositions du code de la santé publique une procédure a été engagée concernant un logement équipé d'une installation électrique et de chauffage présentant un risque pour la santé et la sécurité des occupants et



une autre a été entreprise sur proposition du service d'hygiène de la ville de Nevers concernant une accumulation de déchets pouvant porter atteinte à la santé dans un logement.

### **Bruit et nuisances sonores**

Deux types d'action sont menés pour lutter contre les nuisances sonores par la DT 58 ARS.

Le premier consiste à apporter un appui technique aux maires concernant les plaintes liées aux bruits de voisinage. A ce titre, une visite a été effectuée au cours de l'année 2013.

Le second repose sur un programme régional d'inspection des établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée (discothèques ou dancings).

L'année 2013 a consisté à :

- suivre les 2 établissements ne disposant pas d'étude d'impact ;
- effectuer un contrôle sur place des 4 établissements disposant d'une étude d'impact.

Résultats :

- les deux établissements ont effectué les démarches pour disposer d'une étude d'impact des nuisances sonores. Les conclusions de l'étude remise ont été suivies de travaux d'isolation phonique par l'établissement,
- sur les 4 contrôles sur place effectués, 2 étaient conformes, 1 établissement disposait d'une nouvelle installation nécessitant une mise à jour de l'étude d'impact (en cours), le second doit effectuer des travaux d'isolation (en cours).

### **Intoxication au monoxyde de carbone**

Concernant le risque d'intoxication au monoxyde de carbone, le réseau d'alerte des intoxications oxycarbonées en collaboration avec le SDIS a permis d'instruire, en 2013, 6 signaux, touchant 66 personnes dont 20 ont été hospitalisées. L'ensemble des signaux a fait l'objet d'une enquête environnementale par la DT58 ARS.

### **Protection des populations**

#### **Opération interministérielle vacances 2013**

Sur la période allant du 15 juin au 15 septembre, sous l'autorité du Préfet, les services de l'Etat (DDCSPP, DT-ARS, avec l'appui sur certaines opérations de la gendarmerie ou de la police) ont effectué des contrôles ciblés dans le cadre de l'opération interministérielle vacances.

Les contrôles ont été réalisés sur les activités essentiellement estivales (manifestations sportives, ou commémoratives, restauration, hébergement touristique dont campings, centres de vacances, établissement d'activités physiques et sportives, lieux de baignades ...) ou celles dont l'activité s'intensifie pendant cette période avec la présence d'une clientèle passagère plus nombreuse (marchés forains de plein air, location saisonnière de meublés, chambres d'hôtes).

Sur la période concernée, 247 interventions ont été réalisées par les agents de la DDCSPP 58.

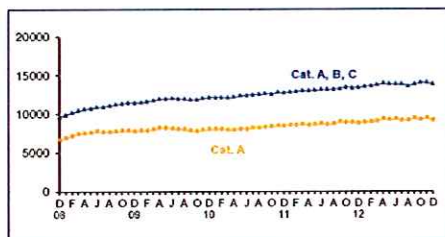
Le bilan des interventions a montré que dans l'ensemble la réglementation était bien appliquée par les professionnels, et les manquements relevés ont été le plus souvent mineurs. De plus, en cas d'anomalies, les professionnels ont apporté rapidement les mesures correctives qui s'imposaient, montrant ainsi leur bonne implication.

Le dispositif a fait l'objet d'une couverture médiatique pour son lancement début juillet, puis pour un point d'étape mi-août, ainsi que d'une présentation dans la Lettre de l'Etat de septembre 2013.



## IV-Cohésion sociale

## La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2013



Demandes d'emploi au 31/12/13 cat. A* :	9196
Demandes d'emploi au 31/12/13 cat A, B et C* :	13 893
Taux de chômage localisé (fin septembre 2013) :	10,5 %

- ♦ catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- ♦ catégorie A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi y compris ceux ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures) ou longue (plus de 78 heures) au cours du mois.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, le taux de chômage nivernais est identique au niveau national et supérieur de 0,7 point au niveau régional (10,5% en France et en Nièvre contre 9,8% en Bourgogne). La demande d'emploi de fin de mois (DEFM) a subi une nouvelle hausse au cours de cette année 2013, aussi bien en catégorie A (+3,4%) que pour l'ensemble des catégories A, B et C (+3,4% également).

À ce jour plus d'un quart des demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans. On constate une forte hausse de la demande d'emploi de longue durée (DELD) depuis le début de la crise. Sur 1 an ce sont également les seniors qui enregistrent les plus fortes hausses (+8,8 % pour la catégorie A et +7,2 % pour les catégories A, B et C). On note une forte hausse de la demande d'emploi de longue durée. Au 31 décembre 2013, 6 258 demandeurs d'emploi de longue durée étaient inscrits en catégorie A, B ou C, soit 45,0% de la demande d'emploi totale de ces catégories. Les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (DETH) inscrits en catégorie A représentaient, à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, 14,3% de la DEFM de catégorie A (pour une moyenne régionale de 11,6%).

## Mobilisation des Services Publics Locaux de l'Emploi (SPEL)

Sous l'autorité de Mme la Préfète, les Sous-Préfets d'arrondissement, notamment dans le cadre des 3 **Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL)** de la Nièvre, se mobilisent fortement et sur la durée en faveur de l'emploi, qui constitue une priorité principale du Gouvernement. Ainsi, les Sous-Préfets d'arrondissement assurent, avec l'appui de l'Unité territoriale Nièvre de la DIRECCTE et de la Direction territoriale déléguée de Pôle Emploi, le pilotage de ces instances, qui concourent à faire émerger des solutions locales pour favoriser l'emploi et réduire les effets négatifs des conjonctures économique et financière actuelles. Dans la Nièvre, pour des raisons d'efficacité, les territoires retenus pour les SPEL coïncident avec ceux des 3 Pays.

Bien que chaque SPEL ait élaboré un plan d'action territorial recensant, sur son aire géographique, les priorités à mettre en œuvre, il a semblé pertinent, par souci d'efficacité, de privilégier une prise en charge au niveau départemental de certaines problématiques structurantes.

## Actions engagées en 2013 au sein des 3 SPEL et du SPED :

- En matière d'alternance, les activités de prospection auprès des entreprises et les actions type " portes ouvertes " des centres de formation des apprentis (CFA)
- Pour l'emploi des jeunes, le recours accru aux forums et à des clubs de chercheurs d'emploi affiche des résultats encourageants
- Chaque SPEL suit de près la démarche de Gestion Anticipée des Compétences et de l'Emploi dans les Territoires (GACET), animée par la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de la Nièvre et les 3 Pays
- Un œil attentif a été porté à des actions de formation ( mécanique de précision), et opérations pourvoyeuses d'activité comme le " Grand Carénage " lancé au Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Belleville (Cher).



Ainsi, le Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nevers, pilote sur l'ensemble de la Nièvre, dans le cadre du **Service public pour l'emploi départemental (SPED)**, les mesures relatives aux contrats aidés, à l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et à l'acquisition de "compétences clés" (lutte contre l'illettrisme notamment), ce qui n'empêche pas le traitement de ces thèmes également au niveau de chaque SPEL.

En outre, en 2013, chaque SPEL s'est mobilisé, avec succès, en faveur du dispositif emplois d'avenir, une des mesures phare du Gouvernement en matière d'emploi.

### ***L'accompagnement des jeunes en difficultés vers l'emploi durable***

**Le financement par l'État des missions locales** s'inscrit dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans. L'unité territoriale de la DIRECCTE a procédé à un dialogue de gestion avec les 3 missions locales du département et négocié les objectifs et les moyens, au regard d'un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. Les 3 missions locales ont reçu un financement total de 885 827 € afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ce public.

**Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)** a été mobilisé en 2013 au bénéfice des jeunes suivis par les 3 missions locales pour un montant total de 70 176 € afin de financer des actions d'aides à la mobilité, des actions innovantes de préparation des jeunes à l'emploi, des aides au logement et des aides d'urgence aux mineurs.

**Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)** est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Son but est d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion en emploi durable. Les jeunes de niveau VI et V bis confrontés à un risque d'exclusion professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du CIVIS renforcé. Au 30 novembre 2013, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 584 contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) pour un objectif annuel de 660 (88,5% de réalisation) et 297 CIVIS renforcé (à destination des jeunes peu ou pas qualifiés) pour un objectif annuel de 330 (90% de réalisation). Le nombre de sorties cumulées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 s'élève à 759 dont 361 en emploi durable (soit près de 12% de plus que l'année précédente).

### ***Formation en alternance***

<b>Année</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Contrats d'apprentissage conclus	969	900	851
Contrats de professionnalisation conclus	285	240	216

L'année 2013 a été marquée par une baisse tant du nombre de contrats d'apprentissage (-49) que du nombre de contrats de professionnalisation (-24) par rapport au réalisé 2012.

Cette dégradation intervient malgré la mise en place d'un plan d'actions relatif au développement de l'alternance. Les difficultés économiques rencontrées par les petites entreprises, qui constituent la majeure partie du tissu économique local et qui ont habituellement recours à ce type de contrats, sont la principale explication à cette tendance.

Toutefois, la Nièvre est le département de la région Bourgogne dont la baisse du nombre de contrats est la moins importante, aussi bien pour les contrats d'apprentissage (-5,4%) que pour les contrats de professionnalisation (-10%), la Bourgogne régressant au total de près de 1000 contrats d'apprentissage (-12,6%) et de près de 450 contrats de professionnalisation (-14,8%).



### **Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - Contrat initiative emploi (CIE)**

1 380 CAE ont été prescrits en 2013 dans le secteur non marchand pour un objectif annuel de 1 468 (taux de réalisation : 94%) dont 495 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA.

91 CIE ont été conclus en 2013 dans le secteur marchand pour un objectif de 147 (taux de réalisation : 62%) dont 9 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA.

Un comité de pilotage associant l'Etat, le Conseil Général, Pôle Emploi et les missions locales a été mis en place depuis 2010 pour optimiser la gestion de l'enveloppe.

### **Emplois d'avenir**

La loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a permis la mise en œuvre, dès novembre 2012, des emplois d'avenir, à destination, prioritairement, des jeunes peu ou pas qualifiés. Pôle emploi, les missions locales et Cap emploi travaillent de concert pour identifier à la fois les employeurs potentiels et les jeunes susceptibles de bénéficier du dispositif.

584 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif entre le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et le 31 décembre 2013 (pour un objectif de 471 emplois d'avenir, soit un taux de réalisation de 124%) en intégrant une collectivité territoriale (pour 41% d'entre eux), une association (33%) ou une entreprise du secteur marchand (26%). 82% de ces jeunes sont titulaires, au mieux, d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP), 12% résident en zone urbaine sensible et 5% bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

### **L'insertion par l'activité économique (IAE)**

Structures	natures de l'aide	2012	2013
Entreprises d'insertion	postes d'insertion	731 885,00 €	697 000,00 €
Entreprises de travail temporaire d'insertion	postes d'accompagnement	262 650,00 €	306 000,00 €
Associations intermédiaires	accompagnement	50 000,00 €	50 000,00 €
Ateliers et chantiers d'insertion	accompagnement	251 100,00 €	232 197,00 €
Tout type de structure	fonds départemental d'insertion	82 649,00 €	49 979,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 378 284,00 €</b>	<b>1 335 176,00 €</b>

Le partenariat avec le Conseil Général et Pôle emploi dans le cadre des dialogues de gestion est toujours constructif. Une nouvelle convention cadre quadripartite (Etat, Conseil Général, Pôle emploi et structure) a été signée en 2013 pour 3 ans.

Suite aux résultats positifs de l'action expérimentale " passeport BTP " initiée en 2012 en partenariat avec l'ARIQ BTP, une nouvelle session a été ouverte en 2013 avec 9 personnes.

En 2013 l'Etat, en partenariat avec l'AFPA TRANSITION, a poursuivi son action en vue de mettre en place des formations permettant aux salariés en insertion de combler le delta existant entre les compétences acquises et les compétences souhaitées par les entreprises, ceci en lien avec le dispositif GACET.

**Perspectives 2014 :** L'action conduite avec l'AFPA TRANSITION doit déboucher sur la mise en place, à titre expérimental, d'une plate-forme de formation dans le domaine de la " logistique " à destination des salariés en insertion. Une formation des encadrants techniques visant à leur donner la capacité de délivrer des attestations de compétences est prévue. La réforme du mode de financement des structures de l'IAE va se mettre en place sur 2014,



### **Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE)**

100 nouvelles personnes sont entrées dans le dispositif PLIE en 2013 pour un objectif de 100. Au total 331 personnes ont été accompagnées. 59 % d'entre elles étaient bénéficiaires du RSA. 22,22% des bénéficiaires sont sortis en emploi et 16,24% en formation. Le PLIE a donc réalisé un taux de sorties positives de 38,46% pour un objectif de 50 %.

#### **Clauses d'insertion de l'ANRU**

6 085 heures de travail ont été réalisées en 2013 dans le cadre des clauses d'insertion de l'ANRU pour un objectif de 4 353 heures. 32 personnes ont été concernées dont 3 embauchées en CDI. Depuis le début du programme ANRU le taux d'insertion est de 13,05 % pour un objectif de 5 à 7 %.

### **Mission handicap**

En 2013, deux nouvelles structures ont été créées en Nièvre, à savoir :

- ADAPAYSAGE située à Urzy, portée par l'ADAPEI a débuté son activité en février. Elle occupe 5 salariés, dont 4 travailleurs handicapés dans le domaine des espaces verts.
- LEAC (L'entreprise adaptée cosnoise) située à Cosne-sur-Loire, créée à l'initiative d'élus locaux suite à la fermeture, en 2012, du site cosnois de l'entreprise adaptée TRAP'S. Elle a débuté son activité en novembre et occupe 7 salariés, dont 6 travailleurs handicapés, dans les domaines de la sous-traitance industrielle et du négoce.
- TRAP'S, après avoir connu de graves difficultés économiques est parvenue à maintenir un niveau d'activité, essentiellement axée sur la sous-traitance industrielle, pour maintenir les 81 emplois préservés.

En 2013, la déclinaison départementale du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés a permis notamment l'organisation d'une manifestation en partenariat avec la Maison départementale des personnes handicapées " Handi-entreprises " pour présenter à près de 150 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés le monde de l'entreprise et à une vingtaine d'entreprises participantes de " démystifier " les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

### **Application de la législation du travail**

L'activité de contrôle de l'inspection du travail dans la Nièvre est pour moitié au moins programmée sur l'année pour répondre aux orientations et priorités d'action définies soit au niveau national, par la Direction générale du travail, soit au niveau régional par le comité de direction de la DIRECCTE de Bourgogne, soit au niveau départemental par les agents de contrôle en fonction de spécificités locales.

En 2013, ces actions programmées pour les sections d'inspection présentes sur le département ont porté sur :

- . la prévention et la réduction des risques professionnels : contrôle de la démarche d'évaluation des risques professionnels, de la prévention des risques cancérigène, mutagène et reprotoxique ; contrôle des conditions de travail sur les chantiers de retrait d'amiante ; contrôle de la prévention des risques de chute de hauteur sur les chantiers de bâtiment et sur les chantiers d'élague.
- . la prévention du recours abusif aux contrats à durée déterminée et aux contrats de travail temporaires par la vérification des conditions de recours à ces types de contrats précaires dans les entreprises.
- . le respect des durées maximales de travail et du temps minimum de repos des salariés, notamment par le contrôle de la durée du travail des conducteurs routiers
- . l'existence et la qualité du dialogue social par la vérification du fonctionnement des institutions représentatives du personnel (IRP) et la participation à des réunions de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- . la lutte contre le travail illégal (recherche du travail dissimulé par dissimulation de salariés et du contournement des règles relatives à la libre prestation de service par des entreprises étrangères notamment) en procédant à des contrôles sur ce thème soit d'initiative, soit dans le cadre d'actions



concertées avec l'URSSAF ou la MSA, ou bien encore dans le cadre du comité départemental de lutte contre les fraudes (CODAF), essentiellement dans les secteurs du bâtiment, des hôtels cafés et restaurants et du gardiennage.

L'Unité Territoriale Nièvre de la DIRECCTE de Bourgogne assure le secrétariat permanent de la formation restreinte du CODAF compétente en matière de lutte contre le travail illégal. Cette formation s'est réunie 3 fois en 2013 sous la présidence du Vice-Procureur de la République ou du Substitut du Procureur de la République.

Pour l'année 2013, on dénombre 1 293 interventions en entreprise par l'inspection du travail dans le cadre de ses actions programmées ou dans le cadre de ses actions d'initiative (réponse à la demande locale). Cette activité a notamment généré l'envoi de 1 042 lettres d'observations, la transmission au Parquet de 7 procès-verbaux, la décision d'arrêter temporairement 22 chantiers du bâtiment compte tenu des risques auxquels étaient soumis les salariés.

Concernant la lutte contre le travail illégal en particulier, les agents de contrôle de l'inspection du travail ont procédé, de leur propre initiative ou dans les cadres des actions coordonnées décidées en CODAF, à 78 contrôles.

## ***Le Logement***

### ***Prévention de l'exclusion et insertion des personnes***

Les moyens attribués en 2013 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, destinés notamment à l'hébergement et à la veille sociale, soit 2 749 455 €, ont permis le financement des dispositifs suivants :

- aide sociale État,
- dotations budgétaires des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS - 4 établissements / 115 places),
- aide à la gestion locative des résidences sociales (3 résidences sociales),
- fonctionnement des 2 maisons relais (37 places),
- activité de la plate-forme de veille sociale (115/accueil de jour/équipe mobile),
- hébergement d'urgence, renforcement de l'accompagnement social en période hivernale,
- dispositif d'hébergement et d'accompagnement destiné aux ressortissants étrangers, sortant de CADA et titulaires d'un titre de séjour temporaire « vie privée / vie familiale » (environ 66 personnes).

Ces moyens ont aussi permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants, notamment :

- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de construire des parcours d'insertion adaptés conduisant à l'autonomie. En 2013, 492 ménages (dont 549 adultes et 183 enfants) ont été accueillis ;
- l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) : suivi de 121 personnes en difficulté pour accéder à un logement et s'y maintenir.

L'objectif départemental de sorties des Centres d'Hébergement d'Urgence (C.H.R.S.) vers le logement, fixé dans le cadre du Plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion, à 41 pour l'année 2013, a été largement atteint : 59 personnes sortant de CHRS ont accédé à un logement ordinaire et 13 à un logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais).

Par ailleurs, l'allocation logement temporaire d'un montant de 324 989 € a permis le financement de 80 logements et de 2 aires d'accueil (61 places) situés à Nevers et à Cosne-Cours-sur-Loire, pour les gens du voyage.



### **Prévention et traitement des expulsions locatives**

Concernant le volet des expulsions locatives sur l'agglomération de Nevers en 2013, 255 assignations devant le tribunal d'instance et 133 commandements de quitter les lieux ont été traités par les services. 73 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises, 40 interventions effectives ont eu lieu et 33 dossiers ont été réglés sans déplacement de la force publique.

Mise en place en 2011, la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) est devenue l'outil de coordination des actions de prévention des expulsions auprès des instances de pilotage du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Cette commission a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés.

En 2013, 8 réunions ont eu lieu au cours desquelles 319 dossiers ont été étudiés. Il convient de souligner le partenariat constructif qui s'est établi avec les différents services (CG, CAF, MSA, Mairies, Bailleurs sociaux) et autres partenaires (UDAF, Banque de France, UNPI....).

### **Le financement du logement social**

115 logements sociaux ont été financés en 2013 : 82 PLUS (prêt locatif à usage social), 36 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour un montant de 236 000€. Sur 6 projets :

- 5 portés par Nièvre Habitat : 14 logements à Clamecy, 34 à Fourchambault, 24 à la Charité sur Loire, 13 à Magny Cours et 3 à Varzy
- 1 porté par Logivie : 30 logements sur Nevers.

73 PLS ont été accordés à l'EHPAD de Cercy-la-Tour et 4 PLS à la communauté de communes des Amognes.

En 2013, la Nièvre a bénéficié d'un financement exceptionnel complémentaire accordé par madame la Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement de 700 000€ pour subventionner la réhabilitation du foyer de jeunes travailleurs Clair-Joie situé à Nevers.

### **Le financement du parc privé (ANAH)**

La dotation 2013 s'est élevée à 1 077 612 €. Les subventions distribuées ont permis de réhabiliter 9 logements locatifs et 106 logements occupés par leurs propriétaires. Au 1er juin 2013, les plafonds de ressources pour pouvoir bénéficier des aides ANAH ont été revalorisés. Ainsi, plus de 60% de propriétaires occupants sont désormais éligibles. Le programme « habiter-mieux » a été fortement bonifié permettant de financer certains projets de réhabilitation thermique de logements à 100%. Le sous-préfet de Château-Chinon s'est engagé comme référent départemental dans une démarche de promotion de ce dispositif.

Au 1er octobre 2013 a démarré le programme d'intérêt général départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique porté par le conseil général et co-financé par l'ANAH .

Des moyens techniques supplémentaires pourraient être mis en œuvre en 2014 afin d'accroître le nombre de dossiers déposés dans le cadre de la rénovation énergétique des logements.

### **Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité**

#### **L'asile**

144 demandeurs d'asile primo arrivants ont été accueillis à la préfecture de la Nièvre contre 58 en 2012. Depuis le mois de juin, beaucoup de ces demandeurs d'asile n'ont pas donné suite à leur demande et ont quitté le département.

2013 est la cinquième année de la mise en œuvre de la régionalisation de la demande d'asile. Ainsi, la préfecture de région est devenue l'unique point d'entrée pour les primo demandeurs d'asile. Tous les demandeurs d'asile qui arrivent à la préfecture de la Nièvre sont envoyés en préfecture de région avec un



rendez-vous et reviennent dans le département en cas de domiciliation dans la Nièvre pour le suivi de leur dossier.

Le nombre total de personnes accueillies au guichet asile de la préfecture de la Nièvre est de 753 personnes y compris les primo arrivants (490 personnes en 2012). La délivrance des récépissés dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile de Clamecy et Chantenay-Saint-Imbert s'effectue par voie postale afin d'éviter les déplacements à la préfecture.

Conformément aux instructions ministérielles, l'objectif concernant les demandeurs d'asile demeure la fluidification du dispositif d'hébergement en recherchant des solutions d'accès rapide au logement pour les familles détentrices d'un titre de séjour temporaire. En 2013, 309 personnes ont été prises en charge dans les CADA nivernais.

L'enveloppe budgétaire attribuée en 2013, pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile s'élève à 2 189 046 €, répartie sur les dispositifs suivants :

- structure d'accueil et d'hébergement d'urgence (SHUDA : 51 places ),
- dotation budgétaire aux CADA (195 places),
- dotation budgétaire au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH 18 places) destinée à la prise en charge des étrangers statutaires en attente de logement.

### **L'acquisition de la nationalité française**

Depuis 2010, les préfectures ont pour mission de recevoir les déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage avec un conjoint français et de les transmettre au ministère chargé des naturalisations pour instruction de la procédure d'enregistrement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, tout étranger qui souscrit une déclaration ou dépose une demande de naturalisation/intégration doit justifier de son niveau de connaissance de la langue française par la production d'un diplôme ou d'une attestation.

Les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté marquent l'aboutissement d'une longue procédure. Il revient notamment au préfet de remettre les décrets de naturalisation. En 2013, la préfecture a organisé une cérémonie au cours de laquelle 65 récipiendaires ont obtenu la nationalité française contre 55 l'année précédente.

### **L'accueil des gens du voyage**

Le nouveau schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage a été approuvé par arrêté conjoint Préfète / Président du Conseil Général du 11 septembre 2013.

Il permet de déterminer de nouvelles orientations qui portent notamment sur la problématique de sédentarisation des gens du voyage. Parmi les actions identifiées, figure la mise en place de dispositifs permettant d'offrir un habitat adapté à la population sédentarisée sur l'aire d'accueil de Nevers.

En 2014, une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) « gens du voyage » permettra de mobiliser les collectivités de l'ADN à la recherche d'une solution adaptée pour l'accueil des gens du voyage.

### **Actions en faveur des familles vulnérables**

Les moyens attribués en 2013 au titre du programme d'actions en faveur des familles vulnérables soit 1 054 654 € ont permis de financer les dispositifs en faveur de l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents comprenant le point accueil écoute jeunes (37 322 €) et des services mandataires habilités à la protection juridique des majeurs (1 032 978 €),

Dans le champ des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les actions suivantes ont été menées en 2013 :

- dialogue de gestion concerté avec les financeurs et gestionnaires de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs consécutivement à la baisse de l'enveloppe départementale notifiée
- réalisation d'une inspection en lien avec l'autorité judiciaire sur un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs suite à un signalement et gestion des suites (injonctions et recommandations)
- points d'information réguliers avec les juges des tutelles, le procureur de la République ou le juge d'instruction



- délivrance de trois agréments supplémentaires de mandataires judiciaires

### **La lutte contre les discriminations**

Le rôle des préfets en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances s'inscrit dans le cadre de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC). Les quatre groupes de travail mis en place au sein de la COPEC (accès à l'emploi, à l'éducation et aux loisirs, à la santé et au logement) ont conduit des travaux visant à mieux ancrer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans les dispositifs publics.

La Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre (FOL) continue de gérer la plate-forme de lutte contre les discriminations. Dans ce cadre des actions d'information et de sensibilisation du public aux diverses formes de discrimination sont mises en place.

### **Politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

L'année 2013 a donné une nouvelle impulsion à la politique en faveur des femmes suite aux décisions prises en comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité, instance qui ne s'était pas réunie depuis plus de 12 ans et se donne pour objectif de franchir une nouvelle étape en construisant une société de l'égalité.

Le plan d'action s'appuie sur deux priorités : l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences faites aux femmes.

En matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, la signature d'un protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes le 22 janvier 2013 a permis une meilleure coordination des acteurs et une harmonisation des parcours des victimes. Dans la continuité du protocole, une table ronde a été organisée le 25 juin 2013.

### **La rénovation urbaine et la politique de la ville**

La politique de la ville a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

### **Renouvellement urbain et programme de l'ANRU**

Le programme national de rénovation urbaine dont la gestion a été confiée à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'attractivité et à améliorer le cadre de vie de certains quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles (ZUS), en favorisant la mixité sociale par le développement et la diversification de l'offre de logements et le réaménagement des espaces publics.

En Nièvre, une convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâturage a été formalisée en 2007 entre la ville de Nevers et l'ANRU. Cette convention prévoit un financement de l'agence par voie de subventions d'un montant de 15,41M€ pour un montant global de l'opération estimé à 64,5M€ TTC.

#### **Etat d'avancement au 31/12/2013 des opérations physiques de l'ANRU :**

- démolition de 360 logements terminée en 2008,
- livraison de 177 logements et construction en cours de 58 logements,
- travaux de réhabilitation de 221 logements réalisés en 2010 et 2011,
- démarrage fin 2010 des opérations d'aménagement des espaces publics dans le quartier et de résidentialisation des pieds d'immeubles,
- inauguration en avril 2013 de l'équipement polyvalent (centre socio-culturel et d'animation) Stéphane Hessel au cœur du quartier

**Perspective 2014 :** L'après ANRU se dessine avec la mise en œuvre d'un dispositif de sortie visant à pérenniser et consolider les investissements réalisés au titre de la rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan stratégique local pour le quartier de la Grande-pâturage qui débutera en février 2014.



## La politique de la ville

Dans le cadre de la politique de la ville, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) soutient au travers d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) les initiatives des associations, collectivités et établissements publics qui œuvrent au développement social des quartiers. L'enveloppe totale de l'ASCE reçue pour l'année 2013 s'élève à **732 931 €** ainsi répartie .

### 10 quartiers CUCS sont concernés :

- Nevers : Grande Pâturage/Bas Montôts , Bords de Loire/Courlis , Le Banlay ;
- Fourchambault : La Fonderie, La Garenne , Le Pont ;
- Garchizy : Les Révériens ;
- Varennes Vauzelles : Henri Choquet ,Crot Cizeau ;
- Cosne : St Laurent.

Mission Politique de la ville 2013					FIPD	TOTAL
CUCS de l'agglomération de Nevers	CUCS de Cosne-S/Loire	Dispositif de réussite éducative	Internats excellence	Cordées de la réussite		
173 338 €	15 033 €	462 560 €	9 000 €	14 000 €	69 000 €	732 931 €
188 371 €						

**84 actions des CUCS** à destination des habitants des quartiers ont été mises en œuvre : 75 actions pour sur le CUCS de l'agglomération de Nevers et 9 actions sur celui de Cosne-Cours-sur-Loire.

Leur répartition par thématique est la suivante : Education et accès aux savoirs de base : 13 actions - Emploi et développement économique : 9 actions - Logement et habitat : 4 actions -Santé : 2 actions culture et expression artistique : 11 actions - Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique : 30 actions - Accès au droit et lutte contre les discriminations : 3 actions.

### Perspectives 2014 : Réforme de la politique de la ville et négociation des futurs contrats de ville

Les principales mesures de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 sont :

- réforme de la géographie prioritaire. Un seul critère retenu : la concentration des populations à bas revenus
- un contrat unique au bénéfice des quartiers prioritaires au niveau de l'intercommunalité
- mobilisation des crédits de droit commun de l'État sur la base des 12 conventions signées entre le Ministre de la Ville et les ministres concernés.

### Élaboration du volet territorial " politique de la ville " du contrat de plan Etat-région

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville figurent parmi les territoires devant bénéficier d'un traitement privilégié dans le cadre du volet territorial des nouveaux contrats de plan Etat-Région. Les futurs CPER devront permettre de conduire une réflexion stratégique sur l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération et de formaliser un certain nombre d'engagements de l'État et des Régions en faveur de leurs habitants. Ces engagements sont appelés à être précisés et à trouver leur traduction opérationnelle dans le cadre des contrats de ville de nouvelle génération 2014-2020 qui seront négociés par l'État, les intercommunalités et les communes avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, notamment les Régions et les Départements.



## V-Services aux citoyens et modernisation des services de l'État

Les efforts de rationalisation des moyens de l'État (augmentation de la performance et des compétences), initiés dans le cadre du développement durable, ainsi que la recherche d'économies d'échelles dans l'organisation et le fonctionnement des structures, ont été maintenus en 2013 avec un souci constant de rendre un service public de qualité auprès des usagers et de répondre aux enjeux des territoires.

### L'État exemplaire

#### La politique immobilière de l'État

La politique immobilière de l'État a pour objectif d'optimiser l'occupation et l'entretien du parc immobilier de l'État tout en intégrant les nouveaux enjeux comme la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP). A ce titre, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les ERP avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En 2013, la *Sous-Commission Départementale d'Accessibilité* (SCDA) a tenu quinze réunions. Les membres de cette commission ont été amenés à étudier et à donner un avis pour deux cent trente-quatre dossiers (Permis de Construire, Autorisation de Travaux et Déclaration Préalable) dont quinze dérogations.

En parallèle, le service a réceptionné vingt-sept dossiers qui ont fait l'objet d'avis pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Plusieurs réunions ont été organisées au printemps 2013 pour informer et guider les artisans, commerçants et élus en vue de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les Établissements Recevant du Public.

**Perspectives 2014 :** La DDT doit établir en 2014 une démarche cohérente avec les chambres consulaires par l'instauration d'un guichet unique installé à la CCI et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il est prévu également de poursuivre l'information par le biais notamment de documents périodiques (revue, newsletters, etc...) des chambres consulaires.

La Direction Départementale des Territoires intervient avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne pour *la santé des bâtiments* ( ex : mэрule, radon, amiante, etc...) en relation avec les différents partenaires comme les chambres consulaires (CMA et CCI). Ces actions sont à relier avec celles concernant la précarité énergétique donnant lieu à de nombreuses réunions dans la cadre de la stratégie énergétique départementale de la Nièvre. En 2014, le service poursuivra son travail avec la chambre de métiers et de l'artisanat afin d'atteindre l'objectif d'augmentation du nombre d'artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

#### Modernisation des services

La création de l'Établissement Public Administratif Voies Navigables de France et de sa direction territoriale Centre Est, avec le transfert des services navigation à VNF a été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La DDT de la Nièvre a été réorganisée avec un transfert d'effectifs (310 agents) et de moyens. Un travail d'accompagnement des agents par l'encadrement et deux séminaires ont été organisés en 2013 afin de permettre à chaque agent de la DDT de se positionner au sein de cette nouvelle structure et bâtir une identité commune.

#### Les mutualisations

La mise en œuvre du schéma départemental des mutualisations, validé le 23 juin 2011, portant sur les cinq thématiques suivantes : la gestion des ressources humaines, le budget et les achats, la logistique et la communication, la gestion des archives et les services juridiques, s'est poursuivie en 2013. À ce titre, deux opérations de réorganisation peuvent être mises en exergue en 2013 :

- la mutualisation des standards des préfectures de la Nièvre et de l'Yonne depuis le 2 septembre 2013 : le standard H24 de la préfecture de la Nièvre prend en charge les deux standards les soirs, week-ends et les



jours fériés sans dégrader la qualité de l'accueil des usagers, ni l'opérationnalité et la réactivité du standard en cas d'événements majeurs. Cette mutualisation est le fruit d'un travail collaboratif de plus d'une année entre les deux préfectures.

- la centralisation du traitement des cartes nationales d'identité (CNI) de l'ensemble des arrondissements au sein de l'arrondissement chef-lieu. Cette réorganisation, qui a eu un impact sur l'organisation du travail des agents des sous-préfectures et de la préfecture, est neutre pour l'utilisateur. Le dépôt d'une demande de CNI (ou de renouvellement) est effectué auprès de la mairie. Les sous-préfectures évoluent progressivement vers des missions orientées vers le développement territorial et l'accompagnement des acteurs locaux. Dans cette optique, en juin 2013, un " *point accueil entreprise* " a été mis en place au sein de la sous-préfecture de Château-Chinon en lien avec la chambre de métiers et de l'artisanat.

### **Le réseau des relais services publics (RSP)**

Le réseau des relais de services publics (RSP) de la Nièvre, qui comporte 15 structures, répond aux objectifs de la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural. Ce sont des guichets d'accueil polyvalents qui offrent, en un même lieu, un accès aux informations et services relevant d'administrations de l'État et d'organismes publics à vocation sociale.

L'année 2013 a été marquée par des portes ouvertes et la montée en puissance d'un nouvel outil mis à disposition d'une dizaine de RSP : le visio-guichet. Cet outil innovant permet d'offrir un nouveau service de mise en relation directe entre l'utilisateur et l'administration (État, CAF, MSA, CPAM ou Pôle emploi). L'implantation de visio-guichets va être généralisée à tous les RSP en 2014. Deux nouvelles administrations vont s'associer au partenariat des RSP en 2014 : la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Bourgogne Franche-Comté et le régime social des indépendants (RSI).

**Perspectives 2014 :** Un ensemble de mesures gouvernementales, en cours d'adoption, qui vise à réduire les inégalités territoriales d'accès aux services, va être mis en place à partir de 2014 notamment :

- la création d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, élaboré conjointement par le Préfet de département et le Président du Conseil général et adopté par le Préfet de département après consultation des autres niveaux de collectivités ;  
- le déploiement sur l'ensemble du territoire de l'expérimentation " *+ de services au public* " lancée en 2010 dans 22 départements dont sont signataires les grands opérateurs nationaux de service public (La Poste, EDF, SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la CNAF, la MSA et la CNAV). L'ambition est de multiplier les accueils polyvalents pour renforcer le maillage territorial existant et passer à terme de 300 à 1000 espaces d'accueil mutualisés.

### **Les services rendus par les services de l'État au citoyen**

#### **La délivrance des titres à la préfecture et en sous-préfectures**

##### **La labellisation qualité de la préfecture**

Après une première certification Qualité en 2012, et afin d'améliorer en continu les accueils offerts aux usagers (accueil physique, accueil téléphonique, courrier, accueil dématérialisé), la préfecture de la Nièvre a été labellisée, le 23 juillet 2013, par l'AFNOR, organisme indépendant, sur un nouveau référentiel Qualité dit " Qualipref 2 ", pour une durée de trois ans. En quelques chiffres, la préfecture, ce sont aussi plus de 52 000 usagers reçus par an aux guichets, 122 112 appels téléphoniques entrants gérés par an ou encore 163 559 connexions annuelles au site Internet. Il faut aussi rappeler la première place de la préfecture de la Nièvre sur 140 sites préfectoraux au classement du cinquième baromètre public qui mesure le niveau de qualité des services publics.

Cet attachement des personnels à participer à la modernisation de l'administration se poursuivra en 2014 et 2015 avec la prise en compte de nouveaux engagements vis-à-vis des usagers, liés au développement des procédures dématérialisées (portail Internet normé, information légale uniformisée et accessible à tous, possibilité de prendre des rendez-vous en ligne, envoi par SMS de convocations ou d'information,



présence renforcée sur les réseaux sociaux...). Ces procédures visent à offrir à l'utilisateur, parallèlement aux accueils physiques et téléphoniques, une relation nouvelle et complémentaire avec l'administration.

### **Délivrance des titres et citoyenneté**

En 2013, 17 632 cartes nationales d'identité ont été délivrées et 5 636 passeports. Au cours de l'année 2013, les demandes de CNI ont été réinternalisées au sein de la préfecture : 1er janvier 2013 sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, 1er avril 2013 sous préfecture de Clamecy et 1er juillet 2013 sous préfecture de Château-Chinon. Ainsi l'ensemble des titres est étudié et validé par les services de la préfecture.

### **Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et les permis de conduire**

Les guichets du bureau de la circulation ont accueilli 40 835 usagers au cours de l'année 2013. 27 103 personnes se sont présentées aux guichets des immatriculations, et 13 732 aux guichets des permis de conduire.

Du 13 au 22 novembre 2013, un questionnaire de satisfaction a été lancé auprès du public de la préfecture. 220 questionnaires ont été renseignés, portant le taux de retour à 55 %. Ce questionnaire a montré que les déplacements à la préfecture concernaient à 67 % les immatriculations et 25 % les permis de conduire. Le taux global de satisfaction « accueil et service » tout public est de 97,76 %. Pour ce qui concerne l'accueil téléphonique, le taux de satisfaction est de 93 %.

9 658 permis de conduire ont été délivrés (contre 9 856 en 2012). Outre les permis nationaux, 349 permis internationaux ont été délivrés (contre 239 en 2013). Depuis le 19 janvier 2013, les permis de conduire sont délivrés avec les nouvelles catégories harmonisées au niveau européen. Depuis le 15 septembre 2013, les permis de conduire sont délivrés au nouveau format européen, qui est un format sécurisé type carte de crédit.

**A la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire**, 3 116 personnes ont été accueillies. 508 dossiers de demandes de carte grise ont été déposés, 685 personnes prises en charge en commission médicale des permis de conduire, 10 demandes d'autorisations relatives à des manifestations publiques ou sportives, 20 demandes d'agrément de gardes particuliers, 359 demandes concernant des associations.

**A la sous-préfecture de Château-Chinon**, 984 demandes de CNI ont été traitées, la centralisation en préfecture étant intervenue au 2ème semestre 2013. 514 dossiers de demandes de cartes grises ont été déposés, 153 personnes prises en charge en commission médicale des permis de conduire, et 15 demandes concernant des permis de conduire, 20 demandes d'autorisation relatives aux manifestations publiques ou sportives, 20 demandes d'agrément de gardes particuliers, 200 demandes concernant des associations.

**A la sous-préfecture de Clamecy**, 2 000 dossiers ont été déposés concernant des CNI, 200 dossiers de commission médicale des permis de conduire ont été traités, ainsi que 36 demandes relatives à des manifestations sportives et 179 demandes concernant des associations.

### **L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DGFIP)**

#### **DGFIP - Mise en œuvre des engagements de qualité**

**Le conciliateur fiscal, auquel les usagers de la Nièvre** peuvent s'adresser en cas de différend, a été saisi 247 fois en 2013 avec un taux de réponse dans le délai de 30 jours de 95,87%.

Le référentiel Marianne conforte les engagements des services de la direction départementale des finances publiques ayant une mission fiscale depuis l'année 2011 et des trésoreries relevant du secteur public local depuis 2012 et des trésoreries hospitalières depuis 2013. Les mesures de ces engagements réalisés tout au long de l'année 2013 dans le département sont très satisfaisantes à 90,12%.

Les comités d'usagers particuliers et professionnels ont été créés pour évaluer le niveau du service rendu aux usagers et proposer les améliorations qu'il serait possible d'apporter. En 2013, le comité des usagers



professionnels s'est réuni en mars pour présenter le crédit d'impôt pour la compétitivité, ainsi que la téléconsultation et la suppression de l'envoi papier des avis d'acompte et d'imposition de CFE-IFER. Cette réunion a également permis de faire un point sur la campagne déclarative de révision foncière et de présenter les principales nouveautés législatives issues de la loi de finances rectificative pour 2012 et de la loi de finances pour 2013.

Une présentation des nouveautés de campagne a été faite auprès de la fédération des centres sociaux et des maisons de relais de service public du département. Enfin, début juillet, une réunion s'est tenue avec les représentants des usagers particuliers pour présenter le justificatif d'impôt sur le revenu à destination des organismes tiers et le service de vérification en ligne.

### DGFIP- Des télé-procédures au service des usagers

La mise en ligne du compte fiscal des professionnels et des particuliers ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) offre aux usagers des services de plus en plus performants qui font l'objet de campagnes régulières d'information et de promotion.

18 351 nouvelles adhésions aux moyens modernes de paiement (mensualisation, prélèvement à l'échéance et télé-règlement) ont été enregistrées pour l'année 2013 (17 970 en 2012).

Pour les professionnels l'abaissement des seuils de télédéclarations et de télépaiements conduit à tendre à la dématérialisation totale fin 2014. Pour accompagner les petites entreprises vers cette transition au tout numérique, un poste informatique dédié a été mis à disposition des usagers professionnels en libre service dans les 4 Services des Impôts des Entreprises du département en 2013.

**28 970 contribuables ont télédéclaré leurs revenus en 2013**, contre 26 434 en 2012, dont 60 par smartphone. Les avantages de la déclaration en ligne (délais supplémentaires, calcul immédiat de l'impôt...) ainsi que les améliorations apportées ces dernières années (procédure d'accès simplifiée, report automatique des données, lien direct avec le service de paiement...) sont à l'origine de ce succès.

### DGFIP- Les missions cadastrales et foncières

Le centre des impôts fonciers, est chargé de la mise à jour du plan cadastral du département de la Nièvre. Entièrement dématérialisé depuis 2012, ce plan est consultable en ligne sur internet ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)). Le Serveur Professionnel des Données Cadastre (SPDC) connaît un fort degré d'utilisation : à ce jour, près de 95% des extraits d'actes sont confectionnés par les notaires via cet outil.

Ce développement a permis d'améliorer les délais de publication des actes et de réponse aux renseignements.

La DDFIP a reconduit son partenariat avec la Chambre des Notaires. L'université du notariat en octobre, a permis de faire le point sur la mise en oeuvre de la convention signée en 2007 et de proposer de nouveaux engagements de part et d'autre. En 2013, plus de 95% des offices sont équipés de l'application télé@ctes. 44,77% du total des formalités (hors TP) (39,23% en 2012), 21,75% des publications (18,06% en 2012) et 58,35% des réquisitions déposées dans les services de publicité foncière en 2013 l'ont été sous forme dématérialisée. Ce développement permet d'améliorer les délais de publication des actes et de réponse aux renseignements.

Dans le cadre du recouvrement des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la direction départementale de la Nièvre déploie, en collaboration avec les ordonnateurs locaux, le paiement à distance des titres de recettes (cantine, crèches, factures d'eau...) par carte bancaire, via Internet, grâce au dispositif TIPI (Titres Payables par Internet).

La mise en place de PATRIM pour l'évaluation des biens immobiliers est un nouvel outil à la disposition des services depuis début 2013. La mise à disposition au second semestre 2013 d'une version ouverte aux usagers améliore la transparence fiscale, facilite les relations avec les contribuables et contribue à l'amélioration du civisme fiscal.



## **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

### **DDCSPP – Sécuriser les procédures de contrôle**

Deux démarches Qualité sont en cours à la DDCSPP, permettant de sécuriser les procédures des services de contrôle, afin d'assurer à nos concitoyens la mise sur le marché de produits alimentaires ou non alimentaires et de services, sains et loyaux.

Deux audits ont été réalisés en 2013 :

- les 18 et 19 novembre par la correspondante régionale Bourgogne, portant sur l'ensemble des chapitres de la norme ;

- le 24 octobre par la responsable qualité régionale Franche-Comté, accompagnée du responsable qualité Bourgogne concernant les éléments de la chaîne prélèvements, analyses et suites.

Ceux-ci ont permis de mesurer le bon niveau d'implication de la structure dans les deux démarches.

**Perspectives 2014** : Deux audits doivent également se dérouler en 2014, afin de poursuivre l'amélioration continue de la démarche qualité. Ils porteront notamment sur la déclinaison de la démarche qualité dans les antennes vétérinaires (service d'inspection en abattoir et sur la chaîne du contrôle de la première mise sur le marché).

### **Le développement de la vie associative**

Dans le cadre de la promotion et du développement des pratiques associatives, la DDCSPP a poursuivi son soutien en faveur de la vie associative nivernaise :

- soutien aux têtes de réseau et fédérations associatives (22 500 euros) ;

- soutien aux projets associatifs transversaux (13 467 euros) ;

- soutien à l'emploi associatif (15 postes FONJEP Éducation Populaire pour 107 000 euros).

Ce soutien s'est effectué dans une logique de structuration et de maillage des territoires. Ainsi, les centres sociaux, très présents sur l'ensemble du département, bénéficient de près de 70% de ces postes FONJEP afin de soutenir leur action locale, essentielle au sein de territoires ruraux.

Concernant la mise en œuvre des NAP et des PEDT, le pôle JSVA a également contribué à la valorisation d'une offre associative intégrée en matière d'accompagnement pour les collectivités et comme ressource pour les personnels pédagogiques.

### **L'accompagnement et la formation des bénévoles**

La DDCSPP s'est impliquée dans l'accompagnement associatif, en conseillant 69 associations en 2013. Elle s'est également appuyée sur le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles et sur les 4 associations qui en portent la mission (intégration de l'Union Départementale des Associations Familiales, UDAF, en 2013).

### **DDCSPP- La protection économique des consommateurs**

La population de la Nièvre vieillit et le revenu moyen par habitant est le plus bas de la Bourgogne. Souvent plus vulnérables, les consommateurs méritent une protection particulière notamment sur les postes budgétaires les plus sensibles et dans les zones rurales à faible offre commerciale.

Au-delà des plaintes traditionnelles (automobiles, pratiques trompeuses ou réparations à domicile), la DDCSPP 58 est destinataire de nombreuses plaintes dans le domaine de la téléphonie mobile, pour lesquelles des dispositifs nationaux avec les opérateurs accélèrent la résolution des litiges. Les litiges faisant suite à des commandes sur le net, dont certains sites installés sur le département, sont en augmentation constante, et concernent soit des problèmes de livraison, soit la qualité/sécurité des produits. Les consommateurs sont informés des voies de recours au civil et au pénal.



La DDCSPP 58 organise par ailleurs tous les mercredis après-midi une permanence spécialisée dans le secteur relevant du droit de la consommation.

En 2013, la DDCSPP 58 a renforcé ses actions dans les domaines suivants :

- Le secteur du crédit, et plus précisément le crédit affecté à un achat (vente de meubles et de voitures principalement), dans l'objectif de vérifier le respect des modifications récentes de la réglementation visant à limiter le surendettement des ménages. Il s'est avéré que plusieurs magasins ne proposaient que des crédits renouvelables (revolving) moins protecteurs et pouvant de plus conduire au surendettement, alors qu'ils ont désormais l'obligation d'informer le consommateur de la possibilité de prendre un crédit affecté amortissable dans la durée. Des avertissements ont été dressés ;
- Le secteur du service à la personne (services d'aide à domicile, maisons de retraite, travaux à domicile), plus particulièrement en matière de non-respect des règles de protection économique (démarchage à domicile, défaut de devis, publicités sur les sites internet et autres documents publicitaires, clauses abusives ou présumées abusives dans les contrats, tarifs, services annexes) ;
- Le secteur de l'hébergement touristique, notamment dans le Morvan, élément de valorisation du département. Plusieurs plaintes ont fait l'objet de contrôles, la plupart concernant l'écart entre ce qui était annoncé sur les prospectus, descriptifs ou sites web et l'état réel des équipements (hôteliers, sportifs, de loisirs) ;
- Les problèmes de qualification dans les salons de coiffure (absence totale ou temporaire d'une personne dûment qualifiée), ayant conduit à des signalements de la part de concurrents du fait de la concurrence déloyale ainsi générée (3 contrôles et 3 procès verbaux de délit rédigés et transmis au Parquet) ;
- La vente de e-cigarettes, secteur en pleine extension sur le département avec l'installation de magasins indépendants ou de franchises nationales dans toutes les villes importantes (plusieurs avertissements pour non affichage des prix, mesures de police administrative pour accès libre des recharges classées toxiques ou très toxiques du fait de la concentration en nicotine, ou de l'absence d'indice tactile de danger sur les emballages) ;
- La gestion des retraits et rappels de produits dangereux, dont ceux prélevés localement dans le cadre des plans de surveillance communautaires (jouets, matériel électrique).

**Perspectives 2014 :** Promulgation de la « Loi sur la Consommation », qui vise à moderniser les moyens d'investigations et renforcer les pouvoirs des enquêteurs CCRF et l'efficacité des sanctions. Contrôles ciblés des pratiques promotionnelles dans la grande distribution et analyse de la réalité des avantages mis en avant des secteurs de la santé (prix des médicaments non remboursés notamment), secteur du transport dont pratiques décriées des auto-écoles. Les actions seront par ailleurs renforcées dans le secteur immobilier afin notamment de mieux protéger les accédants la propriété, la construction de maisons individuelles, les travaux de réparation et d'équipements en énergies renouvelables, et dans le secteur des produits chimiques.

#### **UT DIRECCTE – Information et conseil au droit du travail**

L'unité territoriale Nièvre de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne (DIRECCTE) a pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Plus de 4 540 personnes ont été reçues pour une demande de renseignements dont plus de 3 500 au service de renseignements en droit du travail et à l'inspection du travail. Dans le même temps ce sont plus de 9 563 réponses à des demandes de renseignements téléphoniques qui ont été données dont plus de 9 078 par le service renseignements en droit du travail et à l'inspection du travail.



### **Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG)**

Le Service départemental de l'ONACVG tient à jour l'annuaire de toutes les associations d'anciens combattants et patriotiques. Il réalise tous les mois une feuille d'information à destination de toutes les administrations et associations concernées. Le Service départemental de l'ONACVG anime le réseau de ces associations et demeure leur interlocuteur privilégié.

Au 31 décembre 2013, 93 dossiers de demande de Titre de Reconnaissance de la Nation et/ou Carte du Combattant ont été reçus par le Service départemental de la Nièvre.

Le service a en outre accordé à ses ressortissants 280 aides en 2013, représentant une somme de 89 674 € (difficultés financières et maintien à domicile de personnes).

**La Collecte 2013 de la Nièvre en faveur de l'œuvre Nationale du Bleuet de France s'élève à 18 547 euros.**

Ce résultat place le département de la Nièvre parmi les 12 départements les plus généreux de France.

### **Le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP)**

En 2013, le STAP de la Nièvre a amélioré son action en faveur des publics par un renforcement de sa présence sur le terrain. 62 permanences ont été tenues dans les collectivités locales à Nevers, Cosne-Cours-sur-Loire, La Charité sur Loire, Donzy, Decize et Clamecy. En outre, il a participé pour apporter aux collectivités locales une expertise collective à 10 ateliers d'aménagement d'une durée de 2 jours associant la DDT, le CAUE, des architectes et des paysagistes.

Dans le cadre du code de l'urbanisme, l'ABF est consulté pour toutes autorisations de travaux en espace protégé. En 2013, 941 dossiers ont été instruits dont 58 refus.

Le STAP assure le suivi de 354 monuments historiques de la Nièvre et des objets mobiliers.

En outre, il participe à la gestion et à l'animation des sites protégés, du Parc naturel du Morvan, et à la mise en œuvre des politiques de développement durable, d'accessibilité, de la loi sur la publicité et les enseignes.

### **Les Archives départementales de la Nièvre**

Le contrôle scientifique et technique exercé par le directeur des Archives départementales sur les archives publiques (18 799 mètres linéaires d'archives) participe à la modernisation des services de l'État, dans la mesure où il vise aussi à optimiser la gestion de l'information et du cycle de vie des documents administratifs.

Dans le contexte particulier de cette année 2013, sont à souligner les efforts menés par plusieurs services, accompagnés par les Archives départementales, afin d'actualiser leurs procédures d'archivage et de traiter, en vue de versements ou éliminations réglementaires, les importants arriérés d'archives accumulés depuis 2006, notamment à la Direction départementale des territoires, à la Direction académique des services de l'éducation nationale et à la Préfecture.

**Perspectives 2014 :** la poursuite de la collecte des archives publiques sera à compléter en 2014 par un travail auprès des services concernant leurs procédures d'archivage. La question de l'archivage électronique constituera un autre sujet majeur d'attention et de réflexion. Une vigilance particulière sera également apportée aux archives communales, par le développement des visites d'inspection systématiques mais aussi des formations et l'exploration des voies d'action dans ce secteur (incitation au dépôt, archiviste itinérant, mutualisation...) en partenariat notamment avec le SIEEEN et l'association des Maires de la Nièvre.



## VI-Relations avec les collectivités locales et finances publiques

### *Intercommunalité*

Les délibérations des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre relatives à la fixation et à la répartition des conseillers communautaires ont été contrôlées. Cette opération a débouché sur la prise de 28 arrêtés (23 entérinant un accord entre les communes et 5 appliquant le dispositif légal faute d'accord).

Les communautés de communes qui souhaitent avancer vers la fusion ont été accompagnées dans leurs réflexions.

### *Contrôle de légalité*

Au plan statistique en 2013, le volume des actes transmis à la préfecture et aux sous-préfectures est en hausse de 13 % avec 23 047 actes transmis, après une baisse de 10,8 % en 2012 par rapport à 2011.

28 lettres d'observations ont été envoyées tous domaines confondus au cours de l'année dont 8 recours gracieux. Un acte a été déféré au tribunal administratif en 2013, la chambre régionale des comptes a été saisie pour 7 actes budgétaires.

### *La e-administration*

La " e-administration " en matière de contrôle de légalité concerne aujourd'hui, via le dispositif ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), 75 collectivités territoriales contre 53 en 2012 soit une augmentation de 37 %. Le nombre d'actes transmis par voie électronique a connu une augmentation de 7,5 % par rapport à l'année dernière (2877 actes télétransmis en 2013 et 2676 en 2012). 20,51 % des actes ont été télétransmis.

En outre, la transmission des actes budgétaires par la voie dématérialisée s'étend. 47 collectivités ont passé une convention en ce sens alors que leur nombre était de 27 en 2012 soit une augmentation de 74 %. 136 actes budgétaires ont été transmis contre 42 actes budgétaires en 2012 soit une augmentation de 223 %. 4,02 % des actes budgétaires ont été télétransmis.

### *Les dotations de l'État versées aux collectivités locales*

L'État a attribué 187 347 033 € de dotations aux collectivités de la Nièvre en 2013, en baisse de 1,4 % par rapport à 2012. Les plus importantes sont la dotation globale de fonctionnement (DGF) du département qui s'élève à 66 181 188 € et la DGF des communes 43 321 533 €.

En outre, en 2013, le département de la Nièvre a reçu 5 175 858 € au titre du fonds de soutien exceptionnel aux départements en difficulté.

### *Autres financements*

**La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique. La commission d'élus s'est réunie à 2 reprises en 2013 pour définir les opérations éligibles ainsi que les taux d'intervention, pour donner un avis sur les projets dont la demande de subvention est supérieure à 150 000 € et pour analyser le bilan d'utilisation des crédits accordés.

Au cours de l'année 2013, 164 projets ont été programmés pour un montant global de 5 525 902 €.

Par ailleurs, 536 462 € ont été consacrés aux subventions exceptionnelles du ministère de l'Intérieur.

### *Finances publiques*

En 2013, la DDFIP de la Nièvre a contrôlé et payé les dépenses, encaissé les recettes et tenu la comptabilité de 1 218 budgets (430 783 titres de recettes et 541 245 mandats).

L'amélioration continue du taux de recouvrement des produits locaux (98,76% en 2013 sur exercice 2012) reste une préoccupation majeure de la DDFIP.



La DDFIP a procédé en 2013 à l'arrêté et au visa des comptes de gestion sur chiffres 2012 des comptes publics. Ainsi, 96,68% des comptes de gestion ont été remis aux ordonnateurs du département au 15 mars 2013, permettant à ces derniers de connaître de manière anticipée leurs résultats et d'élaborer un budget 2013 sincère et fiable.

La tenue des comptes a été effectuée avec un souci constant de maintien et de renforcement de la qualité comptable dans le but ultime à moyen terme de certification des comptes du secteur public local.

Afin de promouvoir la qualité, l'efficacité et la modernisation de la gestion financière des collectivités, 4 engagements partenariaux ont été signés entre la DDFIP et des collectivités territoriales.

### ***Le conseil financier et fiscal aux collectivités locales***

Un nouveau service sur le portail internet de la gestion publique : le portail fiscalité directe locale (PFDL) permet l'accès aux données fiscales. Les fichiers fiscaux de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les fichiers de cotisation de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont mis à la disposition de toutes les collectivités locales concernées sur ce portail internet.

Par ailleurs, afin de répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal, les bases d'imposition doivent être communiquées rapidement aux collectivités locales. Dans le département de la Nièvre, les notifications des « états 1259 » sont intervenues pour la totalité des communes au 8 mars 2013 et pour la totalité des EPCI au 15 mars 2013. A partir de mars 2014, ces états seront directement accessibles sur le PFDL.

En vue d'assurer une trésorerie mensuelle régulière aux collectivités locales, un montant total de 235,2 millions d'euros a été versé en 2013 à l'ensemble des collectivités locales du département de la Nièvre.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, le service "fiscalité directe locale" a produit en 2013 une étude fiscale destinée aux communes et EPCI concernés par un projet de fusion, d'intégration ou de changement de périmètre.

**Promotion et développement d'outils modernes d'échanges :** L'ensemble des collectivités territoriales est habilité à se connecter au logiciel de gestion comptable (HELIOS) et d'échanger des fichiers informatisés. La généralisation de cette application permet d'envisager une dématérialisation totale des échanges (bordereaux, titres, mandats, pièces justificatives et signature) avec les gestionnaires publics locaux. En 2013, les budgets de 6 nouvelles collectivités ont été totalement dématérialisés grâce à ce nouveau protocole. En outre, 11 conventions de dématérialisation portant sur le secteur de la paye ont été signés en 2013.

**Perspectives 2014 :** accélération de l'adhésion au dispositif de dématérialisation pour les collectivités locales dans l'objectif d'une généralisation au 1er janvier 2015.

### ***Prestations d'expertise financières au profit des collectivités locales.***

20 analyses financières (19 rétrospectives et 1 prospective) ont été réalisées, remises et présentées par les comptes publics du réseau de la DDFIP aux élus.

Les réseaux SCORE et OSIRIS ont permis de détecter 8 communes et 5 établissements publics de coopération intercommunale en difficulté. Des rencontres ont été organisées entre la Préfecture, les comptes publics et les collectivités concernées afin de trouver des solutions pérennes. Cette coopération sera poursuivie en 2014.



## VII-Éducation, jeunesse et sports, culture

### L'éducation scolaire

#### La population scolaire de la Nièvre :

33 593 élèves sont scolarisés dans 281 écoles et établissements publics et privés.

ETABLISSEMENTS	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
Ecoles	224	8	232
Collèges	30	4	34
Lycées	10	5	15
TOTAL	264	17	281

Effectif rentrée 2013		Elèves du 2 <sup>ème</sup> degré	TOTAL
Public	16 669	13 934 dont 503 étudiants	30 603
Privé	863	2 127 dont 108 étudiants	2 990
Total	17532	16 061	33 593

La baisse globale des effectifs se poursuit, mais à un rythme nettement moins soutenu. Les taux d'encadrement restent favorables : 22,62 élèves par classe dans le premier degré et 22,94 élèves par division en collège.

#### Mise en place des rythmes scolaires

Sur les 161 communes possédant au moins une école publique dans le département, 90 se sont engagées dans la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013, ce qui représente 56% des communes et 67% des élèves scolarisés. Le département de la Nièvre est donc un des départements les plus engagés dans la mise en œuvre de cette réforme.

32 communes ont proposé un PEDT (projet éducatif territorial), qui a été soumis à l'examen conjoint de la direction académique, de la DDCSPP et de la CAF.

#### La scolarisation des élèves de moins de trois ans

La scolarisation des enfants de moins de trois ans a été une priorité ministérielle forte. Le département de la Nièvre, depuis plusieurs années, est le premier département de l'académie de Dijon pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. A la rentrée 2013, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est en augmentation et atteint près de 20%. L'objectif de scolarisation des publics prioritaires a été atteint (30%) dans les zones d'éducation prioritaire.

#### Orientation et résultats scolaires

Stimuler l'ambition des jeunes Nivernais est un objectif majeur, au regard des résultats et des pratiques. Des évolutions positives sont notables.

L'orientation : en collège, les taux de redoublement sont globalement en baisse et inférieurs aux taux académique et national.

En fin de 3<sup>ème</sup>, le taux d'orientation vers la 2<sup>nde</sup> GT est en hausse sensible (62,5 % ; +2,7 pts).

A l'issue de la classe de 2GT, le taux de passage en 1<sup>ère</sup> progresse aussi (86,7% ; +1,8 pt).

Les examens : Le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) série Collège a nettement progressé (résultats définitifs : 85,6% ; +5,6 pts), plus que le taux académique, (87,3% : +3,5 pts), alors que le taux national est en légère baisse (résultats provisoires : 85,6.% : -0,4 pt). 90,6% des élèves de 3<sup>ème</sup> de collège ont validé le palier 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture contre 91,0% au niveau académique.

Le taux de réussite au DNB, série Professionnelle, présenté par les élèves de 3<sup>ème</sup> prépa-pro, a fortement progressé (résultats définitifs : 77,4% ; +4,4 pts).



Le taux de réussite au baccalauréat général continue de progresser pour la troisième année consécutive (89,3 % : +1 pt). Cependant, le taux départemental demeure inférieur aux taux académique et national, (respectivement 91,8 pts et 91,9% ).

Le taux de réussite au baccalauréat technologique a bondi (88,4 % : +6,4 pts), et devient supérieur aux taux académique et national (83,8% et 85,2%).

Le taux de réussite au baccalauréat professionnel a lui aussi sensiblement progressé (81,7% - +5 pts), et est supérieur de 2,6 pts au taux académique. Il redevient supérieur au taux national (+3,6 pts).

### **La lutte contre le décrochage scolaire**

Le système d'échange interministériel d'informations (SEII) permet d'obtenir deux fois dans l'année scolaire la liste des élèves (novembre et avril) qui ont été repérés comme décrocheurs (arrêt de la scolarité avant d'obtenir une qualification).

Après le croisement de bases en novembre 2013, le décrochage dans le département concerne 564 jeunes. Le nombre de jeunes signalés est en forte baisse : -24% entre novembre 2012 et novembre 2013.

Le service civique est sollicité : des jeunes décrocheurs peuvent se voir proposer une mission de service civique alterné (3 jours en mission dans une association et 2 jours en établissement scolaire). Lors de ces 2 journées, ils bénéficient d'un accompagnement pour préparer un retour en formation initiale, un examen ou un concours, ou faire une remise à niveau. Un projet de partenariat est en cours avec la F.O.L. 58, afin que 10 missions de service civique soient proposées à des jeunes décrocheurs.

#### **Création d'un micro lycée**

Ce dispositif ouvert à la fin du premier trimestre 2013 au lycée Jules Renard à Nevers, vise à accompagner des jeunes qui ont échoué au baccalauréat général ou technologique, qui n'ont pas souhaité redoubler et se sont inscrits au baccalauréat en candidat libre.

La mobilisation des acteurs au sujet du décrochage a permis de bonnes avancées dans le département. Il convient de maintenir l'effort et la bonne collaboration entre les différents services. La communication en direction des familles et des jeunes décrocheurs doit faire l'objet d'un investissement particulier. Le sous-préfet de Cosne a été nommé sous-préfet référent pour le décrochage scolaire.

### **Recrutement de contrats aidés**

Le contingent de contrats aidés de la Nièvre disponibles pour l'éducation nationale a été fortement revalorisé, passant de 128 à 238. Les personnes recrutées ont été positionnées sur les fonctions suivantes :

- Accompagnement élèves handicapés ;
- Aide administrative des directeurs d'école 1er degré ;
- Appui à la politique pédagogique des collèges et lycées 2nd degré.

### **L'aide aux élèves en difficulté**

Le dispositif de réussite éducative porté par le GIP-DSU de l'agglomération de Nevers a été soutenu à hauteur de 462 560 €. Depuis sa création en décembre 2005, 702 enfants (essentiellement des 6-11 ans) et 486 familles ont bénéficié de ce dispositif.

#### **Le dispositif « plus de maîtres que de classes »**

Ce nouveau dispositif relevant de la prévention de la difficulté scolaire s'inscrit dans la dynamique de Refondation de l'école. A la rentrée 2013, dix enseignants ont été affectés sur ce dispositif et interviennent dans 26 écoles de la Nièvre

### **Internats d'excellence et cordées de la réussite**

Les internats d'excellence : une enveloppe de crédit de 9 000 € a été accordée au dispositif " Internats d'excellence " dans la Nièvre pour l'accueil de 15 élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Les cordées de la réussite : un montant de 14 000 € a été accordé pour financer la cordée de la réussite " CAP vers le SUP " de Nevers pour l'année scolaire 2013/2014. Cette cordée ouverte à la rentrée 2011, a fédéré une école d'ingénieur (ISAT), 3 lycées et 4 collèges. 419 élèves en ont bénéficié dont 178 issus des quartiers.

### ***L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents***

Les crédits notifiés pour cette action se sont élevés à 37 322 €. Ont ainsi été financés :

- le service de médiation familiale, géré par l'ADSEAN (3 000 €) ;
- les actions examinées dans le cadre du réseau d'écoute, d'aide et d'appui à la parentalité (3 087 €) ;
- le service de conseil conjugal et familial (7 000 €) ;
- et enfin le point accueil écoute jeunes (21 235 €) ;
- le dispositif relais, mis en place par le collègue des Loges à Nevers, dans le cadre de la politique de la ville (3 000 euros).

S'agissant des actions de soutien à la parentalité, l'année 2013 a été plus particulièrement marquée par :

- l'instruction et la délivrance de l'espace de rencontre géré par l'ADSEAN, à l'issue d'une visite de conformité ;
- le lancement de la mise en place du comité départemental de la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité, l'été 2013. La DDCSPP a calé les actions avec la CAF en juillet et août 2013 ;
- la réalisation d'un bilan global des dispositifs financés.

### ***Les initiatives en faveur de la jeunesse***

#### ***Professionnalisation et développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport***

Le service contribue au développement des emplois d'avenir en assurant la promotion et l'accompagnement auprès du tissu associatif nivernais dans les champs jeunesse et sport. Les objectifs fixés en début d'année ont été dépassés et les associations nivernaises ont pleinement profité de ce dispositif d'aide à l'emploi (17 créations d'emploi dans le champ du sport et 56 dans le champ de la Jeunesse et de l'éducation populaire). Le service a largement contribué à un déploiement efficace en détectant les éventuels bénéficiaires associatifs et en les accompagnant tout au long de la mise en œuvre de la demande (réflexion sur le projet associatif, sur la pérennisation financière de l'emploi, sur les perspectives de formation du salarié). Les emplois d'avenir sont pour le mouvement associatif nivernais une opportunité. Le service s'est efforcé de mettre en place des actions pour lui permettre de s'en saisir.

Le dispositif des contrats aidés « Plan Sport Emploi » (PSE), contribue à la promotion et à la pérennisation de l'emploi dans le mouvement sportif. En 2013, six PSE sont recensés dans la Nièvre, soit un montant de crédits mobilisés de 44 550 euros. L'aide ponctuelle (quinze en 2013) a également permis à l'État de soutenir l'emploi qualifié dans la Nièvre. Cette aide représente 20,2 % des crédits CNDS délégués à la Nièvre.

**Perspectives 2014 :** un travail de proximité avec les acteurs de la mission locale permettra de croiser instruction administrative et connaissances plus techniques des associations.

#### ***Le soutien à la réforme des rythmes éducatifs (RRE) et aux projets de territoire (PEDT)***

A partir de la rentrée 2013 la DDCSP affirme une volonté d'accompagner les élus, acteurs éducatifs des territoires et les partenaires de la réforme. La stratégie mise en œuvre repose sur les éléments suivants :

- participer activement aux instances départementales techniques et décisionnelles sur la RRE avec la DSDEN et la CAF ;
- mobiliser les têtes de réseaux associatives du champ jeunesse et sport ;
- proposer un guide départemental pour accompagner la réforme ;



**Perspectives 2014 :** à travers les crédits jeunesse et CNDS et l'implication des associations départementales, offrir aux élus pour juin 2014 un catalogue de formations gratuites destinées aux animateurs, bénévoles, intervenants des activités périscolaires et temps périscolaires et des d'outils éducatifs itinérants de qualité (mallettes, expos) gratuits.

### **La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs**

51 structures avec ou sans hébergement ont été inspectées ou contrôlées (établissements, camps...) pendant les périodes des congés scolaires. Les travaux de la plate-forme départementale «Accompagnement des jeunes» (espace de concertation et de coordination des acteurs de jeunesse) ont permis la mise en œuvre de la démarche qualité nommée «Quali'accueils 58» dans 4 accueils de loisirs.

En 2013, trois jurys d'attribution du BAFA ont été organisés par la DDCSPP, 163 brevets ont été délivrés, dont presque les  $\frac{3}{4}$  des titulaires sont des jeunes femmes. Le nombre de brevetés est en nette augmentation par rapport à l'an passé (+70%).

### **Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles**

#### **Les certifications et les formations aux métiers du sport**

Une formation au Brevet National de Sauvetage et de Secourisme Aquatique (BNSSA) a été organisée par la DDCSPP. Elle s'est déroulée du 22 au 26 avril 2013 et a réuni 22 candidats. 23 candidats se sont présentés à l'examen organisé le 15 mai 2013, 9 personnes ont été ajournées.

La session du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEPMNS) a été organisée du 23 au 25 octobre 2013 à la piscine des Bords de Loire à Nevers. Les 12 candidats présents ont obtenu leur certification.

#### **Le développement des pratiques sportives**

La Nièvre est le premier département de Bourgogne en termes de licenciés par rapport à sa population. Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien-être d'une population en bonne santé. L'État est le garant de ces objectifs.

Les crédits 2013 «sport pour tous» dans la Nièvre, ont été employés de la façon suivante :

- 430 534 € pour la part dite traditionnelle du CNDS. La priorité a été l'aide aux disciplines en difficulté et aux clubs évoluant en milieu rural ;
- 18 675 € ont été consacrés à l'accompagnement éducatif, et ce uniquement pour les ZUS ZRR et établissements spécialisés.

De plus la DDCSPP a accompagné le dossier relatif à la création de deux terrains multi-sports à Nevers auprès du CNDS équipement national.

#### **La sécurité des pratiquants**

En 2013, 43 contrôles d'établissements d'activités physiques ont été réalisés dont 7 contrôles avec des agents de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes. Ils ont donné lieu à une saisine du procureur de la république pour défaut de déclaration et d'assurance et à des recommandations.

Un accent particulier a été mis sur les baignades et les piscines dans les visites et contrôles des établissements d'activité physique et sportive (EAPS) en 2013.

#### **Le développement et le soutien à la vie associative**

Dans le cadre de la promotion et du développement des pratiques associatives, la DDCSPP a poursuivi son soutien en faveur de la vie associative nivernaise :

- soutien aux têtes de réseau et fédérations associatives (22 500 euros) ;
- soutien aux projets associatifs transversaux (13 467 euros) ;



- soutien à l'emploi associatif (15 postes FONJEP Éducation Populaire pour 107 000 euros).  
Ce soutien s'est effectué dans une logique de structuration et de maillage des territoires. Ainsi, les centres sociaux, très présents sur l'ensemble du département, bénéficient de près de 70% de ces postes FONJEP afin de soutenir leur action locale, essentielle au sein de territoires ruraux.  
De plus, la DDCSPP s'est impliquée dans l'accompagnement associatif en conseillant 69 associations en 2013.

### **Service civique**

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne de plus de 16 ans l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité. Il s'agit d'un engagement volontaire qui permet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation. Au total en 2013 dans la Nièvre, une trentaine d'organismes agréés ont accueilli 128 jeunes.

La DDCSPP s'est assurée de la mise en place des formations à destination des jeunes en service civique (formations citoyennes : 2 sessions de 3 jours organisées par la FOL. PSC1 : organisées par l'UDSP sur demande). 4 organismes agréés ont été contrôlés.

### **Protection judiciaire de la jeunesse**

Sous l'autorité du Garde des Sceaux, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) détient la mission opérationnelle d'assurer directement ou par délégation la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. Elle détient par ailleurs une mission institutionnelle en tant que direction de l'Etat chargée de la coordination des acteurs intervenant auprès des mineurs de Justice.

Dans la Nièvre, la PJJ se décline par un secteur public et un secteur associatif. Ce dernier bénéficie de la double habilitation Justice et Conseil Général gérée par l'association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Nièvre. En 2013, le nombre de mesures suivies par le secteur public s'est élevé à 515 (609 en 2012) soit 417 jeunes suivis, et à 523 mesures pour le secteur associatif.

L'année 2013 demeure sur des résultats inférieurs aux précédentes et insuffisante au regard du Contrat d'Objectifs et de Moyens en journées d'hébergement du service public et en milieu ouvert. En revanche, sur les mesures d'investigation approfondie et sur le volume d'heures dispensées dans les activités du centre de jour, les contrats d'objectifs sont honorés.

La prescription pénale reste particulièrement faible, un travail avec la juridiction devrait aboutir.

### **Les points marquants de 2013**

- l'effort a porté sur la promotion santé par un diagnostic en matière de prise en charge et par la coordination des partenaires susceptibles de concourir à améliorer le parcours du jeune.
- La DTPJJ a contribué au diagnostic partagé national qui doit aboutir au niveau national à une nouvelle note d'orientation.
- la clôture de l'audit du Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert et d'Insertion (STEMOI) de Nevers ; la conduite de l'audit de l'Etablissement de placement BOURGOGNE OUEST et de l'audit conjoint du Service d'Action Educative en Milieu Ouvert de l'Association départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la NIEVRE (ADSEA).

### **La Politique culturelle**

**La direction régionale des affaires culturelles** met en œuvre la politique du ministère de la culture et de la communication en l'adaptant au contexte régional et départemental. Dans ce cadre, elle étudie, conserve, valorise le patrimoine, soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres, favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique, contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente, vise à l'accès de tous à la culture et à l'art, diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.



## Le patrimoine

### Monuments historiques

#### Protection

La commission nationale des monuments historiques a émis un avis favorable au classement d'office pour le château de Passy-les-Tours à Varennes-les-Narcy, rare réserve archéologique pour l'évolution des châteaux de la fin du XVe siècle. Dans le cadre de la politique de protection du patrimoine du XXe siècle, la maison Otto Muller située 13 rue des Saulaies à Nevers, a été inscrite monument historique.

#### Travaux

*Chantiers sur monuments classés* : l'année 2013 a vu la poursuite de l'important chantier de restauration du clocher gothique de la cathédrale de Nevers, avec un effectif d'une quinzaine de compagnons (maçons, tailleurs de pierres, sculpteurs) à l'œuvre sur les quatre faces de la tour. Ce chantier constitue aujourd'hui le plus important chantier en France de sculpture monumentale. Les orientations scientifiques et techniques ont fait l'objet d'un examen en commission nationale des monuments historiques, notamment sur la question de la copie des grandes statues du XVIe siècle déposées, et font l'objet de débats réguliers sur place en présence de la CRMH et de l'architecte en chef des monuments historiques.

Les travaux sur le prieuré de la Charité-sur-Loire, dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du site abbatial, concernent l'enveloppe et les structures de l'aile Est et la cour du château.

A signaler également l'achèvement des travaux extérieurs à l'abbaye de Corbigny, l'engagement de la seconde tranche de consolidation des vestiges archéologiques sur le site de Bibracte et le lancement de la consolidation du chœur de l'église de Surgy.

*Chantiers sur monuments inscrits* : Les chantiers les plus significatifs ont été l'achèvement de la restauration extérieure du château de Larochemillay et la mise hors d'eau de l'église de Cessy-les-Bois.

Au total, l'enveloppe budgétaire consacrée à la restauration des monuments historiques de la Nièvre s'élève à 3 237 633 € dont 1 526 831 € pour le clocher de la cathédrale de Nevers.

### Archéologie

#### Archéologie préventive

La DRAC a été réglementairement saisie de 24 dossiers d'utilisation du sol en 2013, soit une nette diminution par rapport à 2012 (39 dossiers). Les dossiers reçus concernant la Nièvre représentent 4,5 % des dossiers reçus pour l'ensemble de la Bourgogne. Avec 3 diagnostics prescrits, le taux de prescription est lui aussi en diminution (11 en 2012).

Pour les opérations qui se sont déroulées sur le terrain en 2013, on retiendra surtout la fouille, par le Service d'archéologie préventive du département de l'Allier, de l'important sanctuaire gallo-romain, situé à l'emplacement de l'extension du Technopôle de Magny-Cours (théâtre, thermes, temples et bâtiments associés, voies et aménagements hydrauliques) et celle d'un petit établissement rural gallo-romain, sur le tracé de la future RN 7, commune de Tresnay.

#### Archéologie programmée

Les travaux en cours sur le site de la ville gauloise de Bibracte (Mont Beuvray) constituent l'une des opérations phares de l'axe majeur de la recherche archéologique programmée régionale (protohistoire récente : civilisation des *oppida*). L'année 2013 a vu débuter un nouveau programme de recherche, quadriennal (2013-2016) ; fortement recentré sur l'oppidum, il est décliné en 5 axes pour les opérations de terrain proprement dites.

A la Charité-sur-Loire, l'année 2013 a été mise à profit pour compléter l'information archéologique sur l'aile Est des bâtiments conventuels objets des restaurations. La totalité du pignon sud de l'aile est aujourd'hui documentée. On notera la datation radiocarbone d'un charbon de bois piégé dans le mortier confirmant une édification dans la seconde moitié du XIe siècle. Cette datation est proche de la date de fondation de l'ensemble claustral en 1056 avant sa consécration en 1107.



## Valorisation

Le numéro de la collection Archéologie en Bourgogne consacré aux résultats de la fouille programmée menée de 2002 à 2008 à Oisy est sorti en 2013, et a été accompagné de la réalisation de panneaux didactiques. Exposition et plaquette permettent de restituer au grand public les connaissances acquises sur un site occupé par un groupe de chasseurs cueilleurs, il y a 18 000 ans (badegoulien), qui est l'un des mieux documentés pour cette période dans le nord de la France.

## Musées

Le département de la Nièvre comporte 11 musées de France. La DRAC a apporté son soutien financier en 2013 à quatre de ces structures, réparti dans les différents dispositifs éligibles : prioritairement pour le récolement décennal des collections (Clamecy et la conservation départementale des musées de la Nièvre pour les musées de Varzy et Saint-Amand), la conservation et la restauration des collections menées en parallèle à l'avancée du récolement décennal (Château-Chinon musée du septennat et Cosne Cours sur Loire) ; enfin en exposition (l'exposition archéologique du mobilier de Chevroche, pour Clamecy, en lien avec le récolement effectué).

Par ailleurs, le 27 septembre 2013, a été inauguré après une période complexe de travaux et dix années de fermeture, le nouveau Musée Frédéric Blandin de Nevers.

## Spectacle vivant

La représentation du théâtre dans le département de la Nièvre s'effectue essentiellement sur les plateaux de la scène conventionnée - Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre (signature d'un nouveau contrat d'affermage du service public des saisons culturelles 2013-2016 entre la Ville de Nevers et la SCOP SARL MCNN, en juillet 2013), et à l'*Espace de Cultures* de l'Abbaye de Corbigny.

La DRAC soutient particulièrement le dynamisme des arts de la rue qui sont très présents sur le territoire nivernais : elle a ainsi maintenu son aide à l'association A LARUE qui porte le festival international "*Les Zaccros d'ima rue*" se déroulant en juillet à Nevers et dans son agglomération et mis en valeur les résidences d'artistes menées, dans ce cadre, et également à *la Transverse* (Corbigny).

Si on compte peu d'équipes artistiques théâtrales d'envergure nationale sur le territoire nivernais, il convient toutefois de noter que trois compagnies sur les huit conventionnées dans le secteur du théâtre sont des équipes nivernaises (Compagnie Philippe Genty, association "TéATR'ÉPROUVÈTe", Compagnie Metalovoice).

En danse, la présence de la Compagnie " Les Alentours Rêveurs " de Serge Ambert au sein de l'abbaye de Corbigny permet de développer la présence de cette discipline qui peine à exister dans la Nièvre (et, plus largement, en Bourgogne), d'une part, et de réfléchir au développement de l'abbaye de Corbigny comme un projet structurant pour la danse dans la Nièvre, en lien avec le Conseil général d'autre part.

Dans le domaine musical, l'année a été caractérisée par le soutien consolidé aux activités et au projet du Café Charbon, lieu de musiques actuelles à Nevers. Le plan en faveur des musiques actuelles a ainsi permis d'abonder la subvention attribuée à ce lieu très identifié et qui a vocation à recevoir le label SMAC (Scène de Musiques Actuelles). Aussi, l'État a financé une étude de préfiguration (à hauteur de 50 K€ soit 62,5% du coût total) qui devrait permettre aux élus locaux (ville et agglomération de Nevers) de disposer de toutes les clefs permettant d'envisager des travaux sur ce site, afin de le mettre en adéquation avec le cahier des missions et des charges précisé dans la circulaire du 31 août 2010 relative au soutien apporté par l'État aux structures du spectacle vivant labellisées.

Par ailleurs, l'année a vu se poursuivre la mise en œuvre du schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles (SOLIMA) départemental, démarche partenariale définie communément par le ministère de la culture et de la communication, les collectivités et les représentants des professions du secteur. Dans la Nièvre, le SOLIMA permet plus spécifiquement d'agrèger différentes esthétiques musicales, allant des musiques traditionnelles aux musiques actuelles et de faire ainsi émerger des problématiques communes.



## **Cinéma et audio-visuel**

### **Exploitation cinématographique**

Avec 8 établissements en activité (ainsi qu'un circuit de cinéma itinérant) et 19 écrans, la Nièvre est assez peu équipée. La fréquentation des salles a été stable après plusieurs années de baisse de fréquentation. En 2013, 6 établissements sont classés "salles art et essai" contre 5 en 2012. Le cinéma de La Charité-sur-Loire reste le plus volontariste sur le plan de l'exigence culturelle, ainsi que le circuit itinérant de l'association Sceni Qua Non qui couvre une partie des zones rurales non desservies par les salles traditionnelles. Dans le cadre des subventions "Art et essai" accordées par le CNC en 2013, les salles concernées ont ainsi reçu une aide de 45 000 € traduisant un développement positif constant de ce secteur. Enfin, la numérisation du parc des salles de la Nièvre est achevée.

### **Festivals**

Diverses manifestations contribuent au développement du cinéma sur le département : festival "Parti(e)s de campagne" à Ouroux-en-Morvan, "Ni vu, ni connu" à Nannay...

### **Milieu scolaire et jeune public**

Les opérations "Ecole et cinéma" et "Collège au cinéma" sont coordonnées sur l'ensemble du département par l'association Sceni Qua Non, soutenue pour cette activité par la DRAC et le Conseil régional. Le Lycée Alain Colas de Nevers propose deux options cinéma soutenues par la DRAC avec pour partenaire depuis la rentrée 2013-14 l'association de cinéphiles de Nevers ACNE.

### **Action de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG) en faveur de la transmission des savoirs de démocratisation de la culture**

Le Service départemental de l'ONACVG a organisé ou a été partenaire de 15 manifestations à la mémoire du monde combattant, 23 expositions sur l'histoire et la mémoire des conflits ainsi que sur la citoyenneté.

Un projet nivernais a été labellisé au niveau national : il s'agit de la représentation qui aura lieu en novembre 2014 à Nevers et à l'UNESCO de l'oratorio d'Isabelle Aboulker « 1918, l'Homme qui titubait dans la guerre » par le Chœur d'enfants Capricio accompagné par des chœurs d'enfants allemand et anglais.



## VIII-Santé publique et sécurité sanitaire

### L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS)

Les agences régionales de santé, créées le 1<sup>er</sup> avril 2010 sont chargées de :

- mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes, dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile ;
- réguler, orienter et organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Cependant, dans le champ de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, l'ARS a un devoir d'information du préfet, de collaboration et d'exercice de prestations au profit de celui-ci pour lui permettre d'exercer ses compétences et « lorsqu'un événement porteur d'un risque sanitaire peut constituer un trouble à l'ordre public », elle est placée pour emploi sous l'autorité du préfet. En matière de santé environnementale, la loi maintient la compétence de l'État en matière de contrôle des règles d'hygiène.

### Organisation de la permanence des soins en ambulatoire (PDSA)

L'implantation des médecins généralistes reste concentrée essentiellement sur l'axe de la Loire. La majorité des cantons situés à l'est du département compte 1 à 4 médecins généralistes au maximum. Les médecins spécialistes nivernais sont, quant à eux, répartis à 90 % sur Nevers et Cosne-cours-sur-Loire. Pour ces deux catégories de professionnels de santé, on constate toujours en 2013 une densité inférieure à la moyenne nationale et régionale.

Conformément aux dispositions du code de la santé, un cahier des charges régional précisant l'organisation et le financement de la PDSA a été adopté en 2012 par l'agence régionale de santé (ARS) en concertation avec les préfets de département. Ce nouveau dispositif a fonctionné de façon satisfaisante en 2013.

### Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

#### Les maisons de santé pluri-professionnelles nivernaises

La situation de l'évolution de la démographie médicale, la faible densité de la population sur certains territoires conduisent à développer des solutions adaptées et innovantes pour pérenniser une offre de santé en ambulatoire.

Les MSP constituent une nouvelle modalité d'exercice pour les professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes ...) qui permet une prise en charge coordonnée des patients, le développement de la prévention et facilite l'installation de jeunes professionnels .

Les sous-préfectures s'impliquent dans les projets visant à améliorer l'offre de soins disponibles sur leur territoire en organisant des réunions sur les thèmes des réseaux de santé, de la télémédecine, les départs et remplacements des médecins.

**Au 31 décembre 2013, 10 maisons de santé ouvertes avec un soutien financier de l'ARS et de l'État :**

St Amand en Puisaye ;  
Clamecy ; Varzy ; Montsauche  
les Settons ; Château Chinon ;  
Moulins Engilbert ; Luzy ;  
Fours ; Chatillon en Bazois,  
et Magny-Cours (ouverte le 2  
septembre 2013)

**Perspectives 2014 :** Trois autres projets de maison de santé ont eu leur projet de santé validé ou sont en cours de validation par l'ARS :

Corbigny – dont le projet immobilier est à l'étude

Tannay – projet médical validé en janvier 2014

Lormes dont le projet médical est en cours d'étude à l'ARS.

#### La Maison des Spécialistes de Nevers

Ce projet de maison des spécialistes vise au maintien d'une offre de spécialistes et le développement de nouveaux modes d'exercice et de coopération avec les professionnels de santé, notamment du premier recours. Elle sera située sur le site Colbert de Nevers.



Le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et l'agence régionale de santé allouent une aide de 700 000€ pour accompagner le projet financé par ailleurs par les collectivités territoriales.

### **Les actions de sécurité sanitaires**

#### **Veille et sécurité sanitaire**

En 2013, la DT ARS 58 a participé au groupe de préparation et de planification opérationnel chargé de décliner au niveau départemental les orientations nationales et zonales du plan pandémie grippale et contribué aux actualisations des plans " grand froid " et " canicule ".

L'ARS a également été mobilisée (COD et cellule d'appui) dans le cadre des exercices nationaux canicule (mai 2013), ORSEC nombreuses victimes (juin 2013) et des inondations de la Loire (novembre 2013). Elle a également été mobilisée lors de l'importante panne électrique du nord ouest du département en septembre 2013.

La DT ARS 58 a été sollicitée par la préfecture ou la DDT pour avis sur l'organisation de 64 manifestations sportives, ainsi que sur l'organisation de deux grands rassemblements de plus de 1500 personnes. Le "Bol d'Or", manifestation sportive rassemblant environ 15 000 spectateurs sur 4 jours, a fait l'objet d'une inspection sur le respect des règles d'hygiène et de la réglementation " légionelles " ainsi que d'un contrôle sur place sur l'AEP.

12 déclarations obligatoires de légionellose ont été traitées par la permanence médicale de l'ARS ainsi que 5 cas de contamination de réseau en 2013. 5 de ces signaux ont donné lieu à une enquête environnementale, les autres signalements étant individuels, ils ont fait l'objet de recommandations par courrier.

#### **Marché public du contrôle sanitaire des eaux**

L'année 2013 a été marquée par le renouvellement du marché public du contrôle sanitaire des eaux pour les prélèvements et les analyses.

A l'issue de la procédure de marché public, le directeur général de l'ARS, en application des dispositions combinées du code des marchés et du code de la santé publique, a attribué le marché pour les deux lots qui faisaient l'objet de l'appel d'offre (un lot pour l'eau potable, l'autre pour les eaux de loisirs) au laboratoire CARSO de Lyon. La mise en œuvre de ce marché a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **Alimentation en eau potable**

L'eau est un bien indispensable à la vie et à la santé et sa distribution à la population doit présenter des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative et cette qualité constitue un enjeu majeur pour les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau.

A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre le suivi des résultats d'analyses (1536 prélèvements sur les réseaux d'eau et captages représentant environ 50 000 résultats d'analyses en 2013), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

Ainsi la DT 58 ARS a été destinataire de 197 signaux de non conformité ou non respect des références de qualité, issus du contrôle sanitaire, ayant donné lieu à 85 enquêtes et nécessité 33 visites sur site et pour 7 de ces signaux des restrictions d'usage ont été arrêtées par les maires des communes concernées lorsque la non-conformité se limitait à un réseau associatif ou intra communal, ou par décision préfectorale lorsque la non-conformité concernait plusieurs communes.

Par ailleurs la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour des captages a pour but d'éviter les pollutions accidentelles des eaux destinées à la consommation humaine.

En 2013, deux procédures ont abouti à un arrêté départemental de déclaration d'utilité publique (DUP) de captage après avis du CODERST, ce qui porte à 95,5 % le nombre de captages publics bénéficiant d'une DUP dans le département de la Nièvre. De plus quatre captages ont été contrôlés en commun avec la DDT afin de vérifier le bon état des ouvrages ainsi que le respect de la déclaration d'utilité publique (DUP) existante.

Enfin plusieurs actions concernant le recensement des canalisations en PVC, dans le cas de la gestion des dépassements en chlorure de vinyle monomère ou encore de réflexion sur la dissolution des associations syndicales libres du Morvan ont été entamées et devraient se poursuivre en 2014.



### **Surveillance sanitaire des eaux de loisirs**

La surveillance des eaux de loisirs comprend la surveillance des eaux de piscines, des zones de baignades et baignades artificielles. Assurer la bonne qualité des eaux de loisirs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation est un enjeu pour prévenir tous risques sanitaires liés à la baignade. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux de baignades. Outre le suivi des résultats d'analyses (248 prélèvements d'eaux de piscines et 72 prélèvements d'eau de baignades en 2013), ce contrôle comporte le contrôle sur place du respect des dispositions législatives et réglementaires.

#### **Piscines**

La DT58 ARS a été destinataire de 17 non conformités bactériologiques et 98 non conformités physico-chimiques. 35 de ces signaux ont donné lieu à une enquête et 1 a nécessité une visite sur site.

#### **Baignades**

La DT58 ARS n'a pas été destinataire de non conformités concernant les 72 prélèvements effectués sur les 17 zones de baignades naturelles durant la saison balnéaire 2013.

Depuis 2010, l'élaboration des profils de baignades, imposé par l'article D. 1332-20 du code de la santé publique et à la charge des gestionnaires de chaque zone, vise à définir et limiter la vulnérabilité des zones de baignades.

La DT58 ARS accompagne les gestionnaires de baignades dans l'élaboration de ces documents. En 2013, 3 profils ont été finalisés, portant à 13 le nombre de profils de baignades réalisés sur le département.

La baignade « Un air de Loire » de Nevers est qualifiée d'artificielle. Cette baignade, qui ne répond ni à la dénomination de piscine, ni à celle de baignade naturelle, a présenté quatre non conformités bactériologiques (sur 7 prélèvements) qui ont donné lieu à des actions correctives par le gestionnaire.

### **Surveillance sanitaire des eaux thermales**

La surveillance des eaux thermales assure leur bonne qualité, garantissant ainsi la sécurité qualitative de ces eaux et de ses utilisateurs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux thermales. Outre le suivi des résultats d'analyses (50 prélèvements en 2013), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires via des visites de contrôle.

### **Sécurité sanitaire et qualité des aliments**

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées avec, en corollaire, l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. Cette inspection est effectuée tout au long de la chaîne alimentaire (abattoirs, industries agroalimentaires de transformation des denrées, ateliers de remise directe des denrées au consommateur, etc.) et concerne aussi bien les aliments destinés à être consommés par les animaux que les denrées consommées par l'homme. L'inspection répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions. Certaines de ces inspections sont aussi l'occasion de vérifier les aspects relevant de la protection économique du consommateur dans le secteur alimentaire.

Les constats effectués au cours des 327 contrôles opérés en 2013 dans le département de la Nièvre ont conduit soit à la poursuite des activités de production telles qu'elles existaient au jour du contrôle, soit à imposer au professionnel de mettre en œuvre des actions correctives, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur le justifiait, à l'interruption provisoire ou définitive des activités considérées.

En outre, les inspections menées par la DDCSPP ont permis :



- Grâce aux 115 analyses de laboratoire réalisées au cours de l'année, de constater l'absence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés,
- De retirer de la consommation les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir.

**Perspectives 2014 :** les missions d'inspection porteront prioritairement sur les points suivants : mise en conformité des abattoirs agréés d'animaux de boucherie et de volailles, vérification de l'existence et de l'application d'un plan de maîtrise sanitaire dans les ateliers agréés, contrôle des établissements responsables de la première mise sur le marché :

- la qualité et l'étiquetage des denrées alimentaires,
- le contrôle de la loyauté des transactions.

### **Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties**

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser, voire d'éradiquer les pathologies considérées.

La DDCSPP a pour mission d'inspecter les qualifications sanitaires des cheptels. En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, mais aussi le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées et la mise en œuvre des tests de laboratoire de confirmation. L'inspecteur passe aussi en revue les conditions d'élevage au titre du bien être des animaux. De façon plus générale, l'inspection porte tant sur les animaux que sur les documents de l'élevage.

La DDCSPP met aussi en œuvre des mesures collectives sur une aire géographique déterminée pour limiter la diffusion des maladies épizootiques, voire pour les faire disparaître.

Dans le contexte de recrudescence de la tuberculose bovine en Bourgogne, la DDCSPP a procédé en 2013 à la mise sous surveillance de 37 cheptels bovins. Une fois les investigations épidémiologiques effectuées, et les résultats complémentaires de laboratoire reçus, 1 cheptel s'est révélé infecté par la tuberculose bovine.

La lutte contre les maladies animales se double d'une activité de protection des animaux domestiques et de rente. La DDCSPP enquête suite à la réception de plaintes pour maltraitance ou défaut de soins, émanant de particuliers, d'associations, d'autres administrations ou après auto saisine. En 2013, la DDCSPP a traité et résolu 31 dossiers concernant des élevages de bovins, 1 élevage d'ovins, 3 élevages de chevaux, et 16 dossiers d'élevages de chiens ou de chats.

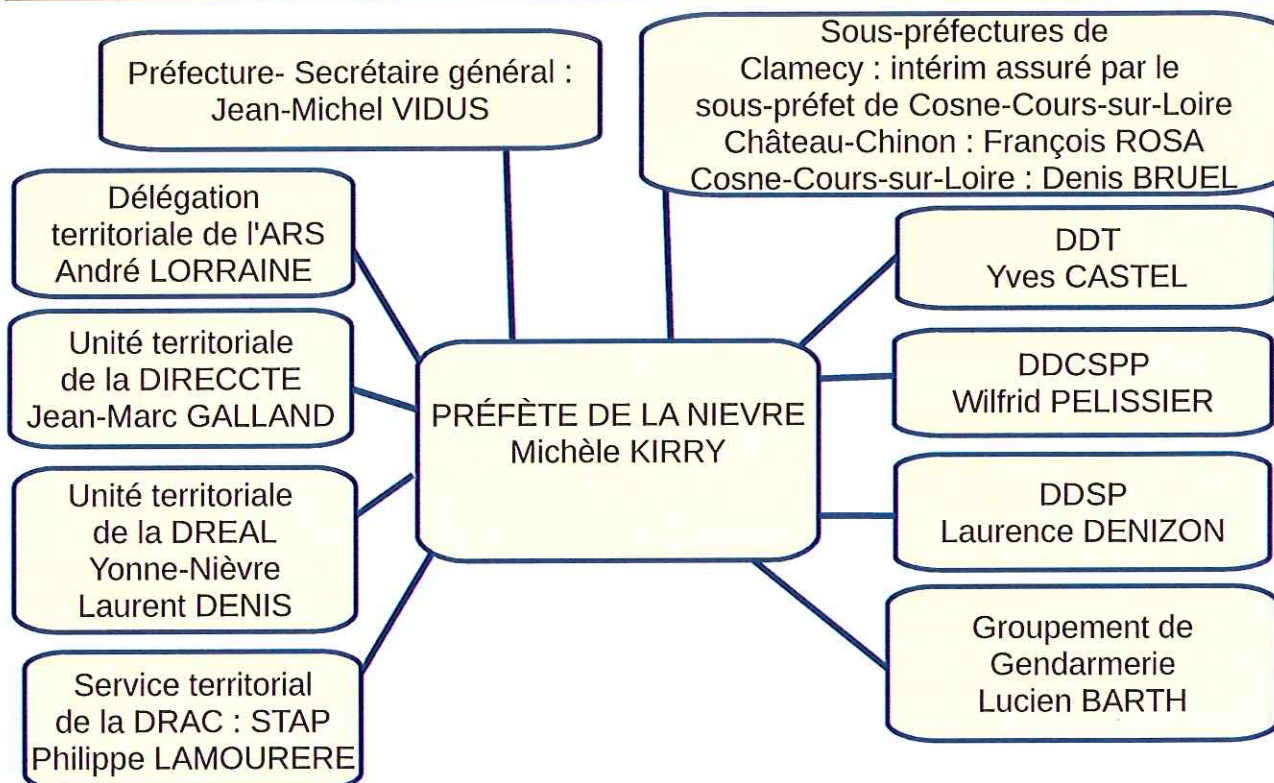
En parallèle, en 2013, la DDCSPP a réalisé 142 prélèvements en élevages bovins, de petits ruminants, de volailles et de poissons d'élevage afin de maintenir un haut niveau dans la qualité des productions et lutter contre les éventuelles fraudes.

La lutte contre les maladies et le contrôle en élevages permettent de soutenir l'export de nos productions animales. En 2013, la DDCSPP a émis 2 580 certificats sanitaires export, afin de garantir l'exportation de 86 278 animaux vivants, essentiellement des bovins, vers 20 pays d'Europe, d'Afrique du nord, d'Amérique du sud et du Moyen Orient.

**Perspectives 2014 :** la réalisation d'exercices pour tester la mise en œuvre opérationnelle du plan départemental de lutte contre les épizooties, et la poursuite de la formation des agents dans ce domaine, la poursuite de la vigilance vis-à-vis de la tuberculose bovine, le renforcement de la protection des animaux domestiques et de rente en déshérence, la poursuite de l'efficacité du service public de certification à l'exportation des animaux vivants.



**IX-Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre**



<b>DT ARS</b> : Direction territoriale de l'Agence régionale de Santé Tél. 03 86 60 52 02 – Mél. : <a href="mailto:ars-dt58-delegation-territoriale@ars.sante.fr">ars-dt58-delegation-territoriale@ars.sante.fr</a>
<b>UT DIRECCTE</b> : Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :Tél. 03 86 60 52 71 – Mél. : <a href="mailto:dd-58.direction@travail.gouv.fr">dd-58.direction@travail.gouv.fr</a>
<b>UT DREAL</b> : Unité territoriale de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Tél. 03 86 46 67 00 Mél. : <a href="mailto:ut5889n.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr">ut5889n.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr</a>
<b>STAP</b> : Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine : Tél. 03 86 71 93 32 – Mél. : <a href="mailto:stap58@culture.gouv.fr">stap58@culture.gouv.fr</a>
<b>DDT</b> : Direction départementale des Territoires –Tél. 03 86 71 70 01 – Mél. : <a href="mailto:ddt@nievre.gouv.fr">ddt@nievre.gouv.fr</a>
<b>DDCSPP</b> : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Tél. 03 58 07 20 30 – Mél. : <a href="mailto:ddcspp@nievre.gouv.fr">ddcspp@nievre.gouv.fr</a>
<b>DDSP</b> : Direction départementale de la Sécurité Publique –Tél. 03 86 60 53 00 – Mél. : <a href="mailto:ddsp58@interieur.gouv.fr">ddsp58@interieur.gouv.fr</a>
<b>Groupement de Gendarmerie</b> – Tél. 0 86 71 73 05 – Mél. : <a href="mailto:ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr">ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a>

AUTRES SERVICES
<b>Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ Yonne/Nièvre)</b> : Roland POINARD Tél. 03 86 71 68 10- Mél. : <a href="mailto:ddpjj-auxerre@justice.fr">ddpjj-auxerre@justice.fr</a>
<b>Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)</b> : Jean-Claude SAMMUT - Tél.03.86.60.37.58 - sit : <a href="http://www.sdis58.f">www.sdis58.f</a>
<b>Archives départementales</b> ..... - Tél. 03.86.60.69.74 - Mél. : <a href="mailto:archives@cg58.fr">archives@cg58.fr</a>
<b>Direction Académique des services de l'Education Nationale (DASEN)</b> : Vincent STANEK Tél. 03 86 71 86 71- Mél. : <a href="mailto:ja58@ac-dijon.fr">ja58@ac-dijon.fr</a>
<b>Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)</b> : Catherine DEHAIS - Tél. 03 86 71 90 85 - Mél. : <a href="mailto:sec.sd58@onacvg.fr">sec.sd58@onacvg.fr</a>
<b>Délégation Militaire départementale (DMD)</b> - Pierre-Éric DURAND - Tél. 03 86 59 95 80 - Mél. : <a href="mailto:dmd58@wanadoo.fr">dmd58@wanadoo.fr</a>
<b>Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP)</b> : Christian LAURENT Tél. 03 86 71 96 04 - Mél. : <a href="mailto:ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr">ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr</a>